

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 08796 Numéro SIREN : 751 095 712 Nom ou dénomination : AFFLELOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt 5409



20200054092019

DATE DEPOT : 29/01/2020

N° DE DEPOT : 5409

N° GESTION : 2012B08796

N° SIREN : 751095712

DENOMINATION : AFFLELOU

ADRESSE : 11 rue d'Argenson 75008 Paris

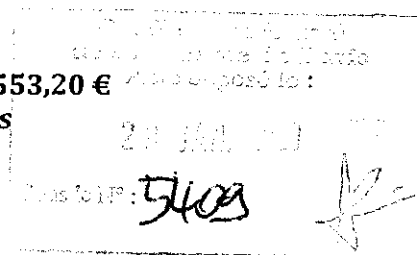
MILLESIME : 2019

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 233.531.553,20 €

Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS PARIS



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

Evolution de la dette du Groupe

Nous vous précisons que le Groupe a procédé courant Juin 2019, au remboursement anticipé de 10 millions d'euros de la dette obligataire à haut rendement de 425 millions d'euros émise par 3A8OD, ramenant l'encours de cette dette extérieure à 415 millions d'euros.

Restructuration des périmètres et des marques et enseignes

L'exercice écoulé a été marqué par une restructuration de nos périmètres. En effet nous avons cédé, fin octobre 2018, l'enseigne OPTIMIL et l'activité y afférente. Nous avons également fermé le site marchand Happyview. Nous vous précisons également que notre filiale, la société Digital Eyewear a été absorbée par voie de fusion par la société Alain Affielou Franchiseur, filiale du Groupe également, le 30 juin 2019. Cette information est également portée à votre connaissance sous la rubrique ci-dessous « cession de participation et de contrôle.

Activité du Groupe

Concernant l'activité du Groupe, celui-ci compte 1.425 magasins dont 1.342 points de vente optique et 83 points de vente audio au 31 juillet 2019 contre 1.497 magasins dont 1.408 points de vente optique et 89 points de vente audio à l'issue de l'exercice précédent. Ce recul du nombre de magasins résulte principalement d'une part, de la réduction de nombre de magasin Optical Discount en France consécutive à l'effort entrepris aux fins de rationalisation du parc de magasins d'autre part de la cession de l'enseigne Optimil en Espagne et enfin de l'interruption du contrat de master franchise audio en Espagne se traduisant par la sortie de 18 points de vente du périmètre audio.

On rappellera en outre que le portefeuille des 83 points de vente d'aides auditives est complété par 236 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 319 implantations d'aides auditives, contre 298 implantations au 31 juillet 2018.

Au 31 juillet 2019, le Groupe était implanté dans 19 pays contre 17 pays au 31 juillet 2018. En effet l'exercice écoulé a été marqué par de nouvelles expansions territoriales avec des ouvertures au Koweït et en Colombie. Ces 19 pays d'implantations sont répartis en trois zones, la France avec 957 points de vente (contre 978 en 2018), l'Espagne avec 328 points de vente (contre 378 en 2018) et les autres pays représentant 140 points de vente (contre 141 en 2018).

Les magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représentent 162 magasins optique contre 168 magasins optique et 2 magasins audio au 31 juillet 2018.

Le montant total des ventes des réseaux a représenté 818,5 m€ à la clôture de l'exercice contre 781,5 à l'issue du précédent exercice, soit une augmentation de plus de 4,7 %.

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

- * Produit des activités ordinaires : 372.990 k€
- * Résultat opérationnel : 64.870 k€
- * Résultat financier : (55.429) k€
- * Résultat net des activités poursuivies : 8.006 k€
- * Résultat net part du Groupe : 6.804 k€

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport autre que celui mentionné sous la même rubrique ci-dessous dans le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2019/2020

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir sinon accroître notre développement tant en France qu'à l'étranger. Nous prévoyons une croissance des ventes enseigne sur l'exercice à venir, au travers notamment du nombre des points de vente franchisés. Le Groupe poursuit également sa transformation digitale.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que diverses sociétés du Groupe ont déposé des déclarations au titre de leur activité en matière de recherche et de développement pour les années 2016 et 2017, pour un montant total de 1.119 k€.

RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2019

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Faits marquants de l'exercice

Opérations intervenues sur le Capital

Comme annoncé aux termes de notre rapport annuel 2018 au titre des événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2018, le Groupe a procédé, le 4 septembre 2018, au remboursement anticipé de 3.252.343 obligations convertibles (OCA) (y compris intérêts capitalisés), pour un montant de 7.348 milliers d'euros.

Le 31 juillet 2019, le Groupe a également procédé au remboursement anticipé de 16.851.625 obligations convertibles (OCA) pour un montant total de 42.891 milliers d'euros et 711.895 obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD) pour un montant total de 1.812 milliers d'euros.

Ces opérations se sont effectuées dans le cadre des opérations de paiements restreints '*restricted payments*' autorisées au titre de la documentation des emprunts obligataires à haut rendement émis par 3ABOD en octobre 2017 pour 425 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, le nombre d'obligations convertibles (OCA) émise par la Groupe est de 96.264.603 et ce, pour un montant capitalisé de 245.016 milliers d'euros.

Activité de la Société

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 4.094 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 9.845 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 4.093 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 20.099 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 36.183 k€ s'établit à (16.083) k€.

Ainsi le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de 20.177 k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de (2.024) k€,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 331 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de (20.366) k€,

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 2.166 k€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement méritant d'être signalé n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de Participation au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice notre société n'a pris aucune participation dans des sociétés.

Prises de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice nous avons pris indirectement le contrôle des sociétés suivantes :

AA OC MAG, société par actions simplifiée au capital 9.000.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 437 763,

Et ce par voie d'acquisition de 100% des titres composant son capital.

EKI VISION société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88213582

Par voie de souscription à hauteur de 100 % du capital social.

KITINA VISION société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88213574.

Par voie de souscription à hauteur de 100 % du capital social.

TALOS VISION société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88205810

Par voie de souscription à hauteur de 100 % du capital social.

RATA VISION société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88336524.

Par voie de souscription à hauteur de 100 % du capital social.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, détient des participations ou contrôle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 863 358,

Contrôle indirect :

100 % du capital de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** société par actions simplifiée au capital 16.408.734 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514.266.675.

100 % du capital de la société **AA OC MAG** société par actions simplifiée au capital 9.000.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 437 763.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 304.577.794,

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 6.741.160 euros, ayant son siège social 43, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.025.457,

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 3.040.815 euros dont le siège social est à Paris (75008) – 11, rue d'Argenson, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 794 137 737

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 935 552.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 26, rue Glesener – 1630 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est 143 avenue Louise – 1050 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE Belgique**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est, 143 avenue Louise 1050 Bruxelles, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480,

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPAÑA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A837S9019.

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE ESPAÑA**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, n°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87454393

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, n°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 600.000 € dont le siège social est Av. António Augusto de Aguiar, 11- 4ªEsq. 1050-010 LISBOA, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449.

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU ASIA Limited**, au capital de 1.000.000 HK\$ dont le siège social est Unit 402, 4th floor, Fairmont House, n° 8 Cotton Tree Drive Admiralty Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le n° 2170704.

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 46.583.026 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 750008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449.055.177

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement **ALAIN AFFLELOU OPTICO**), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU LATAM**, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928.

100 % du capital de la société **EKI VISION** société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88213582

100 % du capital de la société **KITINA VISION** société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro 8-88213574.

100 % du capital de la société **TALOS VISION** société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88205810

100 % du capital de la société **ARATA VISION** société unipersonnelle de droit espagnol, au capital de 3.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, 89, Planta 11 - 28046 Madrid, C.I.F. (code d'identification fiscale) numéro B-88336524.

100 % du capital de la société **GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE** société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 338 640 675

100 % du capital de la société **ACADEMIE VISION**, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 392 166 310

100 % du capital de la société **CATHARE OPTIQUE** société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 368 661

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous n'avons cédé, au cours de l'exercice, aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

Nous vous rappelons cependant la fusion par voie d'absorption de la société **DIGITAL EYEWEAR** par la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, intervenue le 30 juin 2019.

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1.411k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.411 k€
* Résultat d'exploitation :	(1.894) k€
* Résultat courant avant impôts :	31.581 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(0.03) k€
* Résultat de l'exercice :	31.428 k€

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	137.847 k€
* Résultat d'exploitation :	57.944 k€
* Résultat courant avant impôts :	67.902 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(18.960 k€)
* Résultat de l'exercice :	47.758 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2019 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	12.777 k€
* Résultat d'exploitation :	(3) k€
* Résultat courant avant impôts :	90 k€
* Impôt sur les bénéfices :	58 k€
* Résultat de l'exercice :	(27k€)

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2019 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	7.674 k€
* Résultat d'exploitation :	(198 k€)
* Résultat courant avant impôts :	(68 k€)
* Impôt sur les bénéfices :	(51)k€
* Résultat de l'exercice :	138 K€

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	87.278 k€
* Résultat d'exploitation :	2.459 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.471 k€
* Impôt sur les bénéfices :	787 k€
* Résultat de l'exercice :	1.670 k€

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	69.835 k€
* Résultat d'exploitation :	(2.077) k€
* Résultat courant avant impôts :	(3.073) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(4.739) k€

AA OC MAG

Notre filiale est propriétaire de six points de vente :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	4.279 k€
* Résultat d'exploitation :	(621) k€
* Résultat courant avant impôts :	(630) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(565) k€

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	43.933 k€
* Résultat d'exploitation :	4.586 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.258 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(436) k€
* Résultat de l'exercice :	725 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	9.161 k€
* Résultat d'exploitation :	1.113 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.056 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(398) k€
* Résultat de l'exercice :	658 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Optical Discount.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	71 k€
* Résultat d'exploitation :	(60) k€
* Résultat courant avant impôts :	(60) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(0,3) k€
* Résultat de l'exercice :	(61) k€

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	29.973 k€
* Résultat d'exploitation :	4.408 k€
* Résultat courant avant impôts :	4.577 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.005) k€
* Résultat de l'exercice :	3.587 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée sur l'exercice précédent, le 27/04/2017 en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	150 k€
* Résultat d'exploitation :	14 k€
* Résultat courant avant impôts :	(17) k€
* Impôt sur les bénéfices :	4 k€
* Résultat de l'exercice :	(13) k€

OTICAL FINANCE ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Optimil.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	30 k€
* Résultat d'exploitation :	256 k€
* Résultat courant avant impôts :	184 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(465) k€

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	2.081k€
* Résultat d'exploitation :	(942) k€
* Résultat courant avant impôts :	(923) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(9) k€
* Résultat de l'exercice :	799 k€

ALAIN AFFLELOU ASIA Limited

Notre filiale constituée fin 2014, gère les franchises concédées en Asie :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	157 k€
* Résultat d'exploitation :	(325) k€
* Résultat courant avant impôts :	(100) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(100) k€

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 45.513 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(4) k€
* Résultat courant avant impôts :	(4) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(4) k€

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	51.932 k€
* Résultat d'exploitation :	1.999 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.659 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(519) k€
* Résultat de l'exercice :	799 k€

ALAIN AFFLELOU LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	58 k€
* Résultat d'exploitation :	(20) k€
* Résultat courant avant impôts :	(20) k€
* Impôt sur les bénéfices :	5 k€
* Résultat de l'exercice :	(15) k€

GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	30 k€
* Résultat d'exploitation :	24 k€
* Résultat courant avant impôts :	24 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0.4 k€
* Résultat de l'exercice :	0,01 k€

ACADEMIE VISION

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	14 k€
* Résultat d'exploitation :	(1) k€
* Résultat courant avant impôts :	(3) k€
* Impôt sur les bénéfices :	2 k€
* Résultat de l'exercice :	(24) k€

CATHARE OPTIQUE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	21 k€
* Résultat d'exploitation :	(1) k€
* Résultat courant avant impôts :	(42) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(68) k€

Nous vous précisons que les sociétés EKI VISION, KITINA VISION, TALOS VISION et ARATA VISION ont été récemment constituées et n'ont donc eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2018 au 31/07/2019 (12 mois)	Exercice 01/08/2017 au 31/07/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	4.093.836	3.804.987
Produits d'exploitation	€	5.752.433	6.790.189
Charges d'exploitation	€	9.845.248	10.996.378
Résultat d'exploitation	€	(4.092.814)	(4.206.188)
Résultat financier	€	(16.083.964)	(4.784.594)
Résultat courant avant impôts	€	(20.176.778)	(8.990.783)
Résultat exceptionnel	€	(2.024.206)	(2.619.064)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	331.122	316.524
Impôts sur les sociétés	€	(20.365.738)	(21.227.695)
Résultat net	€	(2.166.370)	9.301.323

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 juillet 2019 laisse apparaître une perte de 2.166.370 € que nous vous proposons d'affecter au « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2018, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	13					22	16					6
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	307.133 HT	87.450	/	/	20.433 HT	107.883 HT	1.338.669 HT	/	/	1.018 HT	2.290 HT	3.308 HT
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	6.77 %	1.93 %	/	/	0.45 %	2.38 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							32.70 %	/	/	0.02 %	0.06 %	0.08 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	/						/					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	/						/					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)					

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats d'administrateurs, de Président ou de Commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. Gascu', is written over a horizontal line.

Le Conseil d'Administration

Afflelou

Société par actions simplifiée

11, rue d'Argenson

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2019

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense cedex

S.A.S. au capital de 1 723 040 €

572 028 041 R.C.S. Nanterre

Afflelou

Société par actions simplifiée

11, rue d'Argenson

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2019

Aux associés de la société Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à des redressements notifiés par l'administration fiscale au titre de déficits fiscaux reportables, exposée dans la note 6.6.3 « Notification, procès et litiges » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les tests de valorisation des marques, des goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés selon la méthode décrite dans la note 6.2.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La défense, le 13 novembre 2019

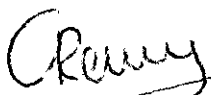
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

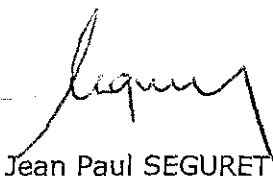
Deloitte & Associés



Benoit SCHUMACHER



Cécile RÉMY



Jean Paul SEGURET

Afflelou

Société par actions simplifiée au capital de 233 531 553€

Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris

751 095 712 R.C.S. Paris

Etats financiers consolidés au 31 juillet 2019

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé.....	3
III – Etat du résultat global	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés	4
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés.....	5
VI – Annexe aux états financiers consolidés	6
1. Généralités	6
2. Faits marquants	7
3. Variations de périmètre	8
4. Principes et méthodes comptables.....	9
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	24
6.1. Notes sur le compte de résultat.....	24
6.2. Notes sur le bilan.....	29
6.3. Notes sur l'exposition aux risques.....	38
6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers.....	39
6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie.....	40
6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels.....	40
6.7. Parties liées	42
6.8. Honoraires des commissaires aux comptes	43
7. Liste des sociétés consolidées	44
8. Evénements postérieurs à la clôture	44

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/07/2019	31/07/2018
Marque	6.2.1	657 065	657 600
Goodwill	6.2.2	171 430	171 478
Immobilisations incorporelles	6.2.3	60 602	57 853
Immobilisations corporelles	6.2.4	17 024	19 344
Autres actifs financiers	6.2.6	13 150	13 749
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 482	2 780
Actifs non courants		921 753	922 804
Stocks	6.2.7	27 892	28 186
Créances clients	6.2.8	60 699	69 788
Autres actifs courants	6.2.10.1	82 680	94 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.11	35 743	37 609
Actifs destinés à la vente			2 000
Actifs courants		207 014	231 848
Total Actif		1 128 767	1 154 653

Passif	Note	31/07/2019	31/07/2018
Capital social	6.2.12	233 532	233 532
Autres réserves		-4 330	10 943
Résultat net de l'exercice		6 804	-8 021
Autres éléments du résultat global		-238	-39
Total capitaux propres		235 767	236 415
Dettes financières long terme	6.2.15	612 594	628 668
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	122 109	126 604
Avantages du personnel et assimilés	6.2.13	2 347	2 009
Provisions non courantes	6.2.14	4 639	4 319
Passifs non courants		741 689	761 601
Dettes financières court terme	6.2.15	3 169	3 534
Provisions courantes	6.2.14	80	292
Dettes fournisseurs	6.2.9	44 294	39 539
Passif financiers dérivés		560	533
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	1 361	5 917
Autres passifs courants	6.2.10.2	101 847	106 823
Passifs courants		151 311	156 637
Total Passif et Capitaux Propres		1 128 767	1 154 653

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	372 990	380 299
Coût des achats		-190 741	-201 165
Salaires et charges sociales	6.1.2	-55 820	-57 398
Autres achats et charges externes	6.1.4	-41 069	-41 013
Autres impôts et taxes		-2 154	-2 516
Amortissements et provisions	6.1.5	-9 658	-12 378
Résultat opérationnel courant		73 548	65 829
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-8 678	-13 508
Résultat opérationnel		64 870	52 320
Produits financiers		2 208	3 336
Coût de l'endettement		-53 871	-74 351
Autres charges financières		-3 766	-2 870
Résultat financier	6.1.7	-55 429	-73 886
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		9 441	-21 565
Produits (charges) d'impôts	6.1.8	-1 435	15 977
Résultat Net des activités poursuivies		8 006	-5 589
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		-1 202	-2 432
Résultat net		6 804	-8 021
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,02	-0,02

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat net	6 804	-8 021
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-31	-2
Variation de juste valeur des instruments financiers	15	-38
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	-4	10
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-159	354
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	33	-74
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	-146	250
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-102	-6
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	26	1
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	-76	-4
Total des autres éléments du résultat global	-222	245
Résultat global	6 582	-7 775

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		6 804	-8 021
Dotations aux amortissements et provisions		19 086	28 623
Reprises de provisions		-15 013	-7 881
Plus et moins-values de cession	6.1.6	7 539	3 540
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	2 221	-17 241
Coût de l'endettement financier	6.1.7	53 867	74 351
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		74 504	73 372
Variation de stocks		-20	1 387
Variation des créances		17 817	1 494
Variation des dettes		-428	-2 845
Charges et produits constatés d'avance		-905	-416
Variation du besoin en fonds de roulement		16 464	-380
Impôts versés		-4 769	-3 559
Flux net de trésorerie généré par l'activité		86 199	69 432
Opérations d'investissement :			
Décassement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-5 916	-5 054
Décassement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-5 075	-7 004
Encaissement sur cession immobilisations		5 236	3 185
Décassement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-2 832	-3 683
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.6	2 611	3 114
Acquisition de filiales	4	-2 208	-1 222
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-8 184	-10 664
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.15.2	998	425 277
Remboursement d'emprunts	6.2.15.2	-62 646	-452 534
Décassement autres charges financières		-29	0
Frais sur émission d'emprunts		0	-5 433
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-18 113	-23 833
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-79 791	-56 523
Incidence de la variation des taux de change		6	0
Variation de trésorerie		-1 769	2 245
Trésorerie à l'ouverture		37 490	35 245
Trésorerie à la clôture	6.5.1	35 721	37 490

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 01/08/2017	146 690 002	78 332	23 254	-959	-285	100 342
Affectation du résultat N-1			-959	959		
Mouvements sur le capital	291 116 001	155 456	-13 144			142 312
Mouvements de périmètre	-480 997	-257	1 793			1 536
Résultat global de l'exercice				-8 021	245	-7 775
Capitaux propres au 31/07/2018	437 325 006	233 532	10 943	-8 021	-39	236 415
Affectation du résultat N-1			-8 021	8 021		
Mouvements sur le capital			-7 230			-7 230
Mouvements de périmètre						
Résultat global de l'exercice			-23	6 804	-199	6 582
Capitaux propres au 31/07/2019	437 325 006	233 532	-4 330	6 804	-238	235 767

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.15.3.3)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

Le conseil d'administration de la société AFFLELOU a arrêté le 7 novembre 2019 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2019.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins qui a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 425 magasins dont 1 342 points de vente optique et 83 points de vente audio au 31 juillet 2019, contre 1 497 magasins dont 1 408 points de vente optique et 89 points de vente audio au 31 juillet 2018. Cette baisse provient principalement de la réduction du nombre de magasins Optical Discount en France, consécutive à un effort de rationalisation du parc, de la cession de l'enseigne Optimil en Espagne, et enfin, fait suite à l'interruption d'un contrat de master franchise pour l'audio en Espagne, ayant conduit à la sortie de 18 points de vente du dispositif audio.

Le portefeuille des 83 points de vente d'aides auditives est complété par 236 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 319 implantations d'aides auditives, contre 298 implantations au 31 juillet 2018, ce qui constitue une nouvelle progression, en dépit de l'interruption du contrat de master franchise en Espagne.

Au 31 juillet 2019, le Groupe était implanté dans 19 pays, répartis en trois zones, la France avec 957 points de vente, l'Espagne avec 328 points de vente, et les autres pays représentant 140 points de vente. L'exercice passé a été marqué par de nouvelles expansions territoriales, avec notamment des ouvertures au Koweït et en Colombie.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 162 magasins d'optique au 31 juillet 2019 contre 168 magasins d'optique et 2 magasins d'audio au 31 juillet 2018.

2.2. Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu de la trésorerie générée sur l'exercice, le groupe a procédé courant Juin 2019, au remboursement anticipé de 10 millions d'euros de la dette obligataire à haut rendement de 425 millions d'euros émise par 3ABOD, ramenant l'encours de cette dette extérieure à 415 millions d'euros.

2.3. Opérations intervenues sur le capital et les titres donnant accès au capital du Groupe

Le 4 septembre 2018, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de 3.252.343 obligations convertibles (OCA) (y compris intérêts capitalisés), pour un montant de 7.348 milliers d'euros.

Le 31 juillet 2019, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de 16.851.625 obligations convertibles (OCA) pour un montant total de 42.891 milliers d'euros et 711.895 obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD) pour un montant total de 1.812 milliers d'euros.

Ces opérations se sont effectuées dans le cadre des opérations de paiements restreints '*restricted payments*' autorisées au titre de la documentation des emprunts obligataires à haut rendement émis par 3ABOD en octobre 2017 pour 425 millions d'euros.

A la suite de ces opérations, il reste 96.264.603 obligations convertibles (OCA) émises par le groupe pour un montant capitalisé de 245.016 milliers d'euros (voir note 6.2.15.3.3)

2.4. Restructuration du portefeuille de marques et enseignes

Cession de l'enseigne discount Optimil en Espagne

En raison de la performance décevante de l'enseigne discount Optimil en Espagne et des difficultés de mise en œuvre des différentes composantes de l'offre du franchiseur chez Optimil, le Groupe a décidé de céder cette enseigne. La cession d'Optimil a été réalisée fin octobre 2018. Pour mémoire, l'activité Optimil a été classée comme une activité destinée à la vente au 31 juillet 2018.

Cession de la participation du Groupe dans Optivisao

A l'issue des discussions du second semestre 2018, le Groupe a cédé mi-janvier 2019 la totalité de sa participation dans OPTIVISAO à son actionnaire majoritaire BRODHEIM, pour 2 millions d'euros. Le règlement du produit de cession s'effectue progressivement, le paiement différé étant couvert par une garantie de paiement bancaire.

Résiliation d'un contrat de master-franchise dans le secteur des aides auditives en Espagne

Au début du deuxième trimestre de l'exercice en cours, le Groupe a mis fin à un accord de master-franchise avec une société de distribution de prothèses auditives qui était précédemment en charge du développement de notre enseigne en Espagne. Ce partenaire représentait 18 centres auditifs, soit environ 2,5 millions d'euros de ventes en réseau par an. La décision de résilier le contrat de master-franchise a été prise à l'amiable, sans compensation ni pénalité pour l'une ou l'autre partie.

Activité digitale

La marque HAPPYVIEW, valorisée et dépréciée à hauteur 1 400 milliers d'euros, a été abandonnée sur l'exercice afin de capitaliser sur la marque enseigne principale Alain Afflelou (voir note 6.2.1).

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2019

Les principales variations du périmètre correspondent à la fusion par voie d'absorption de la société Digital Eyewear par la société Alain Afflelou Franchiseur, laquelle a été dissoute sans liquidation à effet rétroactif du premier jour de l'exercice soit au 1^{er} août 2018.

Dans le cadre de la cession de l'enseigne discount Optimil en Espagne, la société Polus a été cédée en octobre 2018.

Le Groupe a acquis trois sociétés espagnoles (Cecimar Opticos, Paladio Vision et Feyla Opicos SL) gérant au total cinq magasins dans le cadre de sa stratégie de développement de magasins détenus en propre. Ces acquisitions n'ont pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers consolidés et, par conséquent, les états financiers sont comparables aux états financiers des exercices précédents. Sur l'exercice, Cecimar Opticos, Paladio Viso, Feyla Opticos et Opticas Azahar ont fusionné avec Alain Afflelou Optico (AAO).

Enfin, le Groupe a acquis la société AAOC Mag en date du 31 juillet 2019, comportant 6 magasins.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2018

Le Groupe a acquis deux sociétés espagnoles (Selene Vision SL et Anta Socuellamos SL) gérant chacune un point de vente. Ces acquisitions n'ont pas eu d'impact significatif sur les présents états financiers consolidés qui sont par conséquent comparables aux états financiers des exercices précédents.

Le 31 janvier 2018, le Groupe a également acquis trois sociétés françaises, dont deux sont déjà exploitées par un franchisé dans le cadre d'un contrat de gestion locative (Académie Vision et Groupe Optique Méditerranée) et une en tant que succursale (Cathare Optique).

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqué

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01>)

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2018, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1er août 2018 :

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er août 2018

- **IFRS 15 et ses amendements - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients**

Le Groupe a anticipé l'application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - à compter du 1er août 2017. La transition a été effectuée selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative.

- **IFRS 9 - Instruments financiers**

La présente norme remplace IAS 39, qui a été appliquée jusqu'au 31 juillet 2018. Le Groupe a adopté IFRS 9 de manière rétrospective en utilisant l'opportunité offerte par la norme de ne pas retraiter les données comparatives sauf pour la comptabilité de couverture qui est appliquée de manière prospective. La norme IFRS 9 n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres consolidés au 1er août 2018.

L'analyse des analyses du Groupe est présentée ci-dessous :

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Le Groupe a analysé les actifs financiers dans le contexte de la nouvelle classification IFRS 9, sur la base du modèle de gestion de la Société et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement des prêts, des créances et des dépôts. Ces actifs financiers ne sont pas affectés par un changement de méthode d'évaluation et continueront à être évalués selon la méthode du coût amorti.

Modèle de dépréciation des actifs financiers

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée d'évaluation de la dépréciation des créances clients. L'analyse des pertes historiques enregistrées sur ces créances n'a pas révélé de montants significatifs. Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 (le modèle de " perte de crédit attendue ") n'a pas eu d'impact significatif selon la méthode de dépréciation antérieure appliquée par le Groupe.

Comptabilité de couverture

L'analyse n'a pas identifié de changements à appliquer à la méthode comptable des instruments de couverture utilisés par le Groupe.

Sur la base des travaux réalisés, l'application de cette norme n'a pas d'incidence significative.

L'application des textes suivants n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés de la Société.

- **Amendements IFRS 2, " Paiement fondé sur des actions " - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;**

- IFRIC 22 " Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée " ;

- Améliorations annuelles - cycle 2014-2016.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2019 :

- IFRS 16 : Contrats de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme concernant les contrats de location, la norme IFRS 16. Cette norme, qui remplacera IAS 17 et ses interprétations, se traduira par la comptabilisation au bilan de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et d'un passif au titre du contrat de location représentant son obligation d'effectuer les paiements (remplacement pour les locataires de la classification en contrat de location simple ou en location-financement).

La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et sera donc appliquée par le Groupe à compter du 1er août 2019.

Le Groupe comptabilise jusqu'au 31 juillet 2019 ses contrats de location comme des contrats de location simple et reconnaît les charges de loyers de manière linéaire sur la période de location conformément aux dispositions de la norme IAS 17. L'essentiel des contrats de location du Groupe concerne des baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales et, de façon plus marginale, de surfaces de bureaux. Le Groupe est également bailleur intermédiaire car il a conclu des baux de sous-location avec des franchisés. En tant que bailleur, le Groupe comptabilise actuellement ses contrats comme des contrats de location simple et reconnaît les produits de sous-location en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de sous-location. Les charges annuelles de loyers nettes des refacturations sont de l'ordre de 17 millions d'euros sur l'exercice.

Le Groupe a choisi de réaliser la transition selon l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme. Au 1er août 2019, la dette locative sera calculée en actualisant les loyers résiduels au taux d'endettement marginal du Groupe à cette date, en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les loyers pris en compte correspondent aux loyers fixes ou variables en fonction d'un indice ou d'un taux. Les loyers variables ne donnent pas lieu au calcul d'une dette locative.

En date de transition, les droits d'utilisation seront constatés pour un montant égal à celui de la dette locative ou, comme cela est permis par la norme, en déterminant leur valeur comptable comme si la norme avait été appliquée depuis la plus récente des dates suivantes : origine du contrat, prise de contrôle au sens d'IFRS 3 de l'entité/activité portant le contrat puis en l'actualisant à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application. Cette option sera retenue pour les contrats les plus significatifs. Le choix de cette approche de transition signifie qu'aucun retraitement des informations comparatives des périodes précédentes ne pourra être effectué.

Le Groupe a également décidé de faire usage des exemptions permises par la norme concernant les contrats de courte durée (inférieurs à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspondra à la durée non résiliable du contrat augmentée des périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, et des périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain.

Concernant les contrats du Groupe en tant que bailleur, l'analyse réalisée dans le cadre de la transition a conduit le Groupe à les qualifier de location financement. Cette qualification entraînera une décomptabilisation du droit d'utilisation du contrat principal correspondant ainsi que la comptabilisation de l'investissement net dans le contrat de sous-location en tant que créance financière. Les contrats de sous-location donneront lieu à la comptabilisation de produits financiers correspondant à l'effet de l'actualisation.

Pour répondre aux enjeux de la transition, le Groupe a mis en place un projet IFRS 16. Dans ce cadre, les équipes comptables et juridiques ont bénéficié de formations concernant la norme et le Groupe a fait l'acquisition d'un logiciel dédié lui permettant de réaliser le suivi de ses contrats en tant que preneur et en tant que bailleur ainsi que de réaliser les calculs nécessaires à la comptabilisation du retraitement.

A ce jour, le Groupe a finalisé la collecte et est en cours de finalisation des traitements des données nécessaires à l'estimation de l'impact de la norme IFRS 16 sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe publie en note 6.6.1 ses engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations en cours, par application de la norme IAS 17 ainsi que ses engagements reçus de versement de loyers au titre des contrats de sous-location au 31 juillet 2019.

Le montant de ces engagements n'est pas représentatif de la dette locative qui sera comptabilisée au 1^{er} août 2019 et est significativement plus faible que le montant estimé au titre de la dette IFRS 16. En effet, les engagements hors-bilan qui sont limités à la période non résiliable des contrats (IAS 17.35) et qui ne tiennent pas compte des périodes de renouvellement et/ou du non-exercice des options de résiliation sont considérés comme raisonnablement certains par la direction au sens d'IFRS 16.

L'estimation provisoire des impacts de la norme fait apparaître une dette supplémentaire (nette des créances de sous location) comprise entre 60 et 70 millions d'euros et une augmentation de l'EBITDA comprise entre 13 et 17 millions d'euros.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».
- Amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative" ;
- Amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises" ;
- IFRS 17 "Contrats d'assurance" ;
- Améliorations annuelles - cycle 2015-2017 ;
- Amendements IAS 19 « Avantages du personnel » - "Modification, réduction ou liquidation d'un régime" ;
- Amendements à IFRS 3 - Définition de l'entreprise ;
- Amendements à IAS 1 - modification de la définition du terme « significatif »

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion ».

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7).

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouvrés principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupe destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « *Contrats de location* » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

- Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.
- Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

4.10. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou

la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achat du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchand de biens.

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits de plus d'un an
- 40% pour les produits de plus de deux ans
- 80% pour les produits de plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable. Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits sont comptabilisées à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de ducroire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lien géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocation suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne revoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
France	280 761	287 360
Espagne	77 409	79 283
Autres pays	14 820	13 656
Chiffre d'affaires	372 990	380 299
France	69 461	67 325
Espagne	12 098	10 331
Autres pays	2 279	1 371
EBITDA ajusté	83 838	79 027
France	-7 010	-8 949
Espagne	-1 896	-2 665
Autres pays	-752	-764
Amortissements et dépréciations	-9 658	-12 378
France	62 889	58 701
Espagne	10 182	7 605
Autres pays	1 527	593
EBIT ajusté	74 598	66 899
France	779 204	777 139
Espagne	109 156	111 505
Autres pays	17 761	17 630
Immobilisations corporelles et incorporelles	906 121	906 274

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	73 548	65 829
Management fees des actionnaires	1 050	1 071
EBIT ajusté	74 598	66 899
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 638	2 697
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 357	6 329
Variation des provisions clients et stocks	1 245	3 101
EBITDA ajusté	83 838	79 027

5.3. Activité destinée à être cédée

La direction s'est engagée dans un plan de vente de l'intégralité de l'activité Optimil au cours de l'exercice clôturant au 31 juillet 2018 dans le cadre d'une décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétences clés (voir faits marquants). Cette opération a été finalisée courant octobre 2018.

Par ailleurs, au 31 juillet 2018, les titres de la société Optivisao étaient classés en actifs destinés à être cédés sans impact sur le compte de résultat. Le groupe a cédé sa participation sur l'exercice clôturé au 31 juillet 2019 (voir faits marquants).

Ces deux transactions faisaient l'objet d'un traitement en activités destinées à être cédées sur l'exercice 2018.

5.3.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	119	714
Coût des achats	-476	-480
Salaires et charges sociales	-68	-342
Autres achats et charges externes	-118	-260
Autres impôts et taxes	-6	-7
Amortissements et provisions	395	-669
Résultat opérationnel courant	-154	-1 044
Autres éléments opérationnels non courants	-190	-2 418
Résultat opérationnel	-344	-3 463
Produits financiers	11	
Coût de l'endettement	4	
Autres charges financières	-88	-233
Résultat financier	-72	-233
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-416	-3 696
Produits (charges) d'impôts	-786	1 264
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	-1 202	-2 432

5.3.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	-154	-1 044
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5	25
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1	13
Variation des provisions clients et stocks	-401	631
EBITDA ajusté	-549	-376

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	98 974	93 002
Revenus sur achats réseaux	162 371	174 111
Revenus des magasins détenus en propre	111 645	113 186
Chiffre d'affaires Groupe	372 990	380 299

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Revenus optique	365 189	372 847
Revenus audio	7 801	7 452
Chiffre d'affaires Groupe	372 990	380 299

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Salaires	-39 612	-40 955
Charges sociales	-15 665	-16 684
Crédit d'Impôt Recherche	455	258
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	379	997
Participation des salariés	-1 377	-1 014
Salaires et charges sociales	-55 820	-57 398

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 731 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 dont 455 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 276 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018, la diminution de charges est de 389 milliers d'euros, dont 258 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 131 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 379 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 et de 997 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018. Cette diminution s'explique principalement par la suppression du crédit d'impôt à compter du 1^{er} janvier 2019, remplacé notamment par une baisse des charges patronales.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
France	686	691
Espagne	547	575
Autres pays	51	45
Effectif inscrit	1 284	1 311

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-17 904	-19 418
Sous-traitance, honoraires et services divers	-12 461	-11 635
Charges d'entretien et réparation	-2 981	-3 032
Autres achats	-7 722	-6 928
Autres achats et charges externes	-41 069	-41 013

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 638	-2 697
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-5 357	-6 329
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-1 245	-3 101
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-146	-215
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-272	-36
Amortissements et provisions	-9 658	-12 378

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions et fermetures	-1 913	- 1 321
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions et fermetures	-2 123	- 7 213
Dotations/Reprises aux provisions pour risques et charges non courantes	-160	-1 321
Autres	-4 483	-3 654
Autres éléments opérationnels non courants	-8 679	-13 508

Le poste plus (moins) values des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins ainsi que la valeur nette comptable de la marque HAPPYVIEW et la plus-value de cession des titres Optimisao, sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5) ainsi que les dépréciations de Goodwill (voir Note 6.2.2).

- Au 31 juillet 2019, ce poste comprend également une dépréciation de la marque MALENTILLE de 535 milliers d'euros;
- Au 31 juillet 2018, ce poste comprend également une dépréciation de la marque HAPPYVIEW de 1 400 milliers d'euros.

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprenait notamment pour l'exercice clos au 31 juillet 2018, une provision Optical Finance pour litige TVA avec l'administration fiscale de 1 486 milliers d'euros et la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 243 milliers d'euros.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 : des frais liés à un projet de refinancement non finalisé pour 1 890 milliers d'euros et des indemnités de résiliation anticipée de bail pour 237 milliers d'euros ;
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 : des frais liés à un projet de refinancement non finalisé pour 2 531 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	348	373
Autres produits financiers	336	668
Reprises sur provisions financières	1 524	2 295
Produits financiers	2 208	3 336
Intérêts sur obligations convertibles	-34 868	-49 338
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-18 210	-24 239
Autres charges financières	-794	-774
Coût de l'endettement financier brut	-53 871	-74 351
Dotations et provisions financières	-1 451	-1 539
Charges financières diverses	-2 315	-1 332
Charges financières	-57 637	-77 222
Résultat financier	-55 429	-73 886

Les produits financiers de 2 208 milliers d'euros au 31 juillet 2019 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2018, les produits financiers s'élèvent à 3 336 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 2 315 milliers d'euros au 31 juillet 2019 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2018, les charges financières diverses s'élèvent à 1 332 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-53 871	-74 351
Charges d'intérêts capitalisées	34 868	49 338
Intérêts courus non échus	890	1 180
Intérêts financiers nets versés	-18 113	-23 833

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	9 441	-21 565
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt Groupe théorique	-3 251	7 425
Effet des différences de taux	412	519
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-517	-692
Activation de déficits non générés sur l'exercice	7 275	
Effet report variable	-5	15 851
Intérêts excédentaires	-4 553	-5 857
Autres différences permanentes	85	-290
CVAE	-1 134	-1 114
Crédits d'impôt	252	134
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-1 435	15 977
dont impôt exigible	-3 576	-3 712
dont impôt différé	2 141	19 688
Taux d'impôt effectif moyen	15,20%	74,08%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraitées en 2019 et 2018 des charges d'impôts des activités destinées à être cédées pour respectivement -786 milliers d'euros et 1 264 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2018 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2019 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	6 043	-871	- 3 445	729	2 455
Dettes d'impôts exigibles	5 917	10	-4 639	73	1 361
Impôts exigibles	-126	881	-1 193	-656	-1 094

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2018	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	31/07/2019
Reports déficitaires	59 287	3 774				63 060
Frais d'acquisition de titres	2 266	-77				2 189
Provisions pour retraite	322	38	26	244		630
Participation des salariés	314	62				377
Instruments financiers	-14 108	-301			2 517	-11 892
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-178 011	-733		6		-178 737
Provisions réglementées	-4 540	-39		-219		-4 797
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 417	177				8 594
Autres différences temporelles	2 228	-1 547	30	36	202	948
Impôts différés nets	-123 824	1 355	56	68	2 719	-119 627
Présentation bilancielle :						
Actifs d'impôts différés	2 780	-3 150	60	74	2 719	2 482
Passifs d'impôts différés	-126 603	4 505	-4	-6		-122 109

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2019		31/07/2018	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale			21 127	5 457
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	4 727	1 627	5 891	2 028
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	9 376	2 344	5 229	1 307
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	3 287	690	2 613	549
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	670	111	869	168
Total	18 060	4 772	35 730	9 509

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERANEE et CATHARE OPTIQUE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur d'un million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Cecimar Opticos, Paladio Vision, Feyla Opicos SL et Opticas Azahar SL par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 96.264.603 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2018 et 2019. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 112.380.603 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2019, la valeur totale des marques s'élève à 657 065 milliers d'euros contre 657 600 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600		5 600	5 600		5 600
HappyView				1 400	-1 400	0
Malentille.com	2 000	-535	1 465	2 000		2 000
Optimil				4 255	-4 255	0
Total	657 600	-535	657 065	663 255	-5 655	657 600

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 (aujourd'hui dénommée AFFLELOU) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Le Groupe a révisé sa stratégie sur l'e-commerce, visant à capitaliser sur la marque enseigne principale, en utilisant les compétences et expériences acquises auprès de malentille.com et happyview.fr. Au titre de cette stratégie, la marque HappyView a été abandonnée, au profit d'Alain Afflelou et du site internet à la marque enseigne.

La marque Malentille.com a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur historique de la marque et le chiffre d'affaire réalisé sur l'exercice.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2019
Valeur brute	173 523	769	-48	174 244
Dépréciations cumulées	-2 045	-769		-2 814
Valeur nette	171 478	0	-48	171 430

L'augmentation de la valeur brute de 769 milliers d'euros correspond aux Goodwill constatés suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Cecimar Opticos, Paladio Vision et AAOC Mag pour 771 milliers d'euros. Ces Goodwill ont été entièrement dépréciés sur l'exercice.

Les autres mouvements correspondent à la sortie de la quote-part du Goodwill affecté à la marque Happyview.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	6 153	-102	6 051	5 849	-150	5 699
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	61 393	-25 427	35 967	59 956	-27 064	32 891
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	25 704	-12 067	13 637	28 766	-13 984	14 782
Concessions, brevets	13 124	-9 030	4 094	13 201	-9 574	3 627
Autres immobilisations incorporelles	974	-119	854	989	-135	853
Total	107 348	-46 745	60 602	108 761	-50 908	57 853

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	5 849	304	0			6 153
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	59 956	2 147	-3 660	88	2 863	61 393
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	28 766	0	-4 068		1 006	25 704
Concessions, brevets	13 201	2 676	-3 517	721	43	13 124
Autres immobilisations incorporelles	989	789	-16	-788	0	974
Total	108 761	5 916	-11 261	21	3 912	107 348

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 916 milliers d'euros dont 2 451 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 2 676 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne. Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours d'AAFR pour 649 milliers d'euros et d'AAI pour 58 milliers d'euros sur l'exercice.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-150	-26	54	20		-102
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	-27 064	-663	2 301		0	-25 427
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	-13 984	-252	2 236		-68	-12 067
Concessions, brevets	-9 574	-2 644	3 262	-33	-41	-9 030
Autres immo. Incorp et en cours	-135		16			-119
Total	-50 908	-3 585	7 870	-13	-109	-46 745

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	24 802	-19 006	5 796	27 270	-19 688	7 582
Matériel technique en crédit-bail	0	0	0	844	-800	44
Autres immobilisations corporelles	26 724	-15 646	11 079	29 510	-18 010	11 501
Immobilisations en cours	149		149	218		218
Total	51 772	-34 748	17 024	57 939	-38 595	19 344

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Constructions	97					97
Matériel et outillage industriel	27 270	1 141	-4 553	109	835	24 802
Matériel technique en crédit-bail	844		-844			0
Autres immobilisations corporelles	29 510	3 637	-7 685	236	1 026	26 724
Immobilisations en cours	218	297		-366		149
Total brut	57 939	5 075	-13 082	-21	1 861	51 772

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 075 milliers d'euros répartis pour 3 986 milliers d'euros en France, 1 011 milliers d'euros en Espagne et 79 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée de la société AAOC Mag dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-19 688	-1 909	3 167	-37	-539	-19 006
Matériel technique en crédit-bail	-800	-20	821			0
Autres immobilisations corporelles	-18 010	-3 428	6 415	50	-673	-15 646
Immobilisations en cours						
Total	-38 595	-5 357	10 403	13	-1 212	-34 748

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.5.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.5.2. Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2019 et au 31 juillet 2018 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 %).

6.2.5.3. Résultats des tests de dépréciation

6.2.5.3.1. Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2018 et 2019

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2018 et 2019. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 915 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 4 296 milliers d'euros au 31 juillet 2018, ainsi que des reprises pour 3 988 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.2.5.3.2. Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2019

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2019 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une dépréciation de 535 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 juillet 2019 correspondant à la marque Malentille.com. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2019, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 52 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2019. Les taux d'actualisation et le taux croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 7,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 8% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2019, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Prêts	9 209	1 927	-1 215	15	-1 229	8 707
Autres immobilisations financières	7 032	905	-1 483	-12	150	6 593
Total Brut	16 241	2 832	-2 698	3	-1 079	15 300
Dépréciations	-2 492	-1 618	1 480		481	-2 150
Total Net	13 749	1 214	-1 218	3	-598	13 150

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

6.2.7. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Activité succursale	11 921	15 434
Activité négoce	19 453	14 752
Autres	916	1 416
Total des stocks de marchandises	32 290	31 602
Provisions	-4 398	-3 416
Total Net	27 892	28 186

Le poste activité succursale intègre un stock de marchand de biens pour 773 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 761 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.2.8. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Redevances de franchise et de communication	56 035	51 057
Commissions de référencement, ducroire et distribution	6 289	8 455
Ventes de produits exclusifs	652	9 665
Activité succursale	5 642	8 834
Autres créances	500	2 140
Total Brut	69 118	80 151
Provisions	-8 420	-10 363
Total Net	60 699	69 788

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Total Brut	69 118	80 151
Non échues	50 658	48 973
- 30 jours	3 080	3 829
de 30 jours à 60 jours	838	2 988
de 60 jours à 90 jours	107	1 718
+ de 90 jours	14 435	22 643

6.2.9. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Total Brut	44 294	39 539
Non échues	40 961	38 167
- 30 jours	2 493	410
de 30 jours à 60 jours	169	36
de 60 jours à 90 jours	11	7
+ de 90 jours	660	920

6.2.10. Autres actifs et passifs courants

6.2.10.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Personnel	123	243
Etat : créances d'impôt exigible	2 455	6 043
Etat : autres créances fiscales	10 634	10 871
Débiteurs divers	62 147	71 655
Créances sur cession des immobilisations	1 653	818
Charges constatées d'avance	5 667	4 635
Total	82 680	94 265

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	49 557	59 325
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	6 580	5 664
Avances de trésorerie	668	820
Autres créances	5 342	5 846
Total	62 147	71 655

6.2.10.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Dettes sociales	9 685	9 098
Dettes fiscales	10 753	11 187
Créditeurs divers	68 330	73 483
Produits constatés d'avance	13 080	13 054
Total des autres passifs courants	101 847	106 822

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Activité centrale de paiement	49 205	56 020
Activité centrale d'achats de verres	15 285	13 930
Autres dettes	3 841	3 533
Total	68 330	73 483

6.2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.12. Capitaux propres

Au 31 juillet 2019, le capital social s'élève à 233.531.553,20 euros, composé de 437.325.006 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 418.937.316 actions ordinaires, 16.592.177 action avec droit préférentiel de catégorie D, et 1.795.513 actions avec droit préférentiel de catégorie E.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.

Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

A chaque ADP E sont attachés 4,127 droits de vote ainsi qu'un Droit Financier et un droit en cas de liquidation ou de Sortie correspondant, et dans la limite (i) des Articles 9.6, 9.7 et 9.8 des Statuts et (ii) des règles visées à l'Annexe 2 des Statuts, aux Droits Financiers et aux droits en cas de liquidation ou de Sortie attachés à 4,127 AO.

Titres donnant accès au capital :

16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2018 en 2019.

6.2.13. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 63 ans pour la catégorie Cadre(s), 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise (franchiseur) et 63 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise (succursale);
- 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2019	31/07/2018
Taux de charges patronales (franchiseur)	46,7%	52,0%
Taux de charges patronales (succursale)	36,0%	47,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	2,8%	1,5%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,5%	1,0%
Taux de turnover (franchiseur)	5,7%	7,0%
Taux de turnover (succursale)	13,0%	12,4%
Taux d'actualisation	1,0%	1,4%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -76 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2019, et de -4 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2018. La charge totale de 146 milliers d'euros en 2019 (214 milliers d'euros en 2018) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.14. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31/07/2019
Provisions pour litiges	2 086	407	-426	-40		2 027
Provisions pour impôts						
Autres provisions	2 233	1 036	-323	-236	-97	2 612
Total provisions non-courantes	4 319	1 443	-749	-277	-97	4 639
Provisions pour autres charges	239		-239			
Provisions pour risques	53		-70		97	80
Provisions pour risques retour marchandises						
Total provisions courantes	292		-309		97	80
Total provisions	4 610	1 443	-1 058	-277		4 719

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.

Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Au 31 juillet 2019, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers des franchisés.

Au 31 juillet 2018, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers les fournisseurs.

6.2.15. Passifs financiers

6.2.15.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2019		31/07/2018	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions		198 696		204 879
Oblig. conv. en actions de préférence D				1 253
I/ Emprunts obligataires convertibles		198 696		206 132
Senior secured fixed rate notes	2 783	248 259	2 796	247 763
Senior secured floating rate notes	223	163 851	246	173 434
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 007	412 109	3 042	421 196
Locations financières			23	21
Prêts à moyen terme	140	454	350	0
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	22		119	
Dépôts de garantie		1 334		1 318
III/ Dettes financières diverses	163	1 788	492	1 339
Total (I+II+III)	3 169	612 594	3 534	628 668

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2019 et au 31 juillet 2018.

6.2.15.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Dettes financières à l'ouverture	632 202	750 709
Souscription d'emprunts	998	425 277
Remboursement d'emprunts	-62 646	-452 534
Charge d'intérêts de la période	35 727	50 518
Variation des concours bancaires courants	-97	-53
Mouvements de périmètre	-168	-1 261
Autres mouvements	9 747	-140 455
Dettes financières à la clôture	615 764	632 202

Les autres mouvements au 31 juillet 2019 comprennent les impacts relatifs à la capitalisation des intérêts des obligations convertible en consolidation pour 9,7 millions. Au 31 juillet 2018, les autres mouvements étaient principalement composés des opérations de conversion des obligations convertibles pour un montant de 135 millions d'euros.

6.2.15.3. Détail des principales sources de financement

6.2.15.3.1. Dette obligataire High Yield de 415 millions d'euros

Le Groupe a procédé en Octobre 2017 au remboursement anticipé des deux emprunts obligataires, pour 365 millions d'euros et 75 millions d'euros sur les sociétés 3ABOD et LSF2, via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 425 millions d'euros sur 3ABOD, et pour le reste sur la trésorerie du Groupe.

L'émission de Senior Secured Notes à hauteur de 425.000.000 euros par 3ABOD s'est effectuée en date du 16 octobre 2017, avec un remboursement in fine au 15 octobre 2023. L'emprunt est divisé en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4%, et l'autre de 175 millions d'euros, à taux variable de Euribor + 4.125%.

La tranche à taux fixe peut être remboursées de façon anticipée sous certaines conditions incluant des pénalités jusqu'au 1er avril 2022. La tranche à taux variable peut être remboursée de façon anticipée sans pénalité à compter du 1er octobre 2019.

Cet emprunt obligataire à haut rendement comporte des contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2019.

Il a été procédé courant juin 2019 à un remboursement anticipé d'un montant de 10 millions d'euros sur tranche à taux variable de 175 millions d'euros, ramenant l'ensemble de la dette obligataire à 415 millions d'euros à fin juillet 2019.

6.2.15.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 17 octobre 2017, avec une durée de 54 mois à compter de sa mise en place. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2019. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2019.

6.2.15.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2019
Emission obligations convertibles	78 915	-14 030		64 885
Capitalisation des intérêts	127 217	-28 273	34 868	133 812
Total	206 132	-42 303	34 868	198 697

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2019, les OCA sont valorisées à 245 016 309 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Le 31 juillet 2019, le Groupe a procédé au remboursement anticipé du solde des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD).

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument

composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2019, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 31 380 milliers d'euros.

L'impact net sur les capitaux propres du remboursement des obligations convertibles intervenu sur la période s'élève à 7 230 milliers d'euros.

6.2.15.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2019
Valeur comptable des OC		198 696					198 696	198 696
I/ Emprunts obligataires convertibles		198 696					198 696	198 696
Senior secured fixed rate notes	2 783	248 259				248 259		251 042
Senior secured floating rate notes	223	163 851				163 851		164 074
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 007	412 109				412 109		415 116
Locations financières								
Prêts à moyen terme	140	454	140	140	140	33		595
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	22							22
Dépôts de garantie		1 334	1 334					1 334
III/ Dettes financières diverses	162	1 788	1 474	140	140	33		1 951
Total (I+II+III)	3 169	612 594	1 474	140	140	412 143	198 696	615 763

A la suite de l'émission de l'emprunt obligataire de 425 millions, le groupe a procédé à la mise en place d'une couverture de taux portant sur le total de la tranche à taux variable de 165 millions d'euros au 31 juillet 2019. Le Groupe a ainsi acquis des options permettant de plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois à 0% sur les années civiles 2018 et 2019. Par ailleurs, le groupe a mis en place en fin d'année 2018 deux nouvelles couvertures optionnelles de 50 millions d'euros chacune, visant à plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois à 0.25% sur l'année civile 2020, et à 0.50% pour les années civiles 2020 et 2021.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2019, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2019 est non significative.

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Ducreire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2019		Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Valeur de marché	JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actifs financiers non courants	13 150	13 150		13 150	
Créances clients	60 699	60 699			60 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 743	35 743		35 743	
Emprunts obligataires convertibles	198 696	198 696			198 696
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	415 115	424 188			424 188
Dettes financières diverses	1 951	1 951			1 951
Dettes fournisseurs	44 294	44 294			44 294

Au 31 juillet 2019, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2019 à 35 721 milliers d'euros (contre 37 490 milliers d'euros au 31 juillet 2018) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 743	37 609
Découverts bancaires	-22	-119
Total	35 721	37 490

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2019	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	4 026	2 720	1 426	1 185	108
Engagements de loyers – magasins	25 153	24 870	12 900	11 923	47
Engagements de loyers – locations simples	1 003	313	184	130	
Garanties diverses en faveur de tiers	10 524	17 773	4 575	13 154	44
Cautions et garanties bancaires – Espagne	11 072	9 293	2 072	6 169	1 052
Cautions et garanties bancaires – France	3 415	4 970	2 517	2 453	0
Total Engagements donnés	55 193	59 939	23 674	35 013	1 252
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	66				
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	12 039	12 817	4 565	6 603	1 649
Engagements liés à la centrale de paiement	6 160	6 423	2 498	3 540	384
Cautions et garanties bancaires – Autres	0	1 098	600	498	0
Total Engagements reçus	18 265	20 337	7 663	10 641	2 033

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties ont fortement varié au cours de l'exercice passé, à la suite de la signature par le groupe de promesses d'achats de 13 magasins auprès de deux franchisés, et dans le même temps, ont été réduites par suite de la levée d'une promesse d'achat qui portait sur le portefeuille de 6 magasins de la société AAOC Mag.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

- Evaluation des engagements : les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de

location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobiliers, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.

- Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés ; dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Les cautions et garanties bancaires reçues correspondent à la garantie bancaire de paiement obtenue pour la part de règlement différé du produit de cession de sa participation dans Optivisao à BRODHEIM.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros.

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

Suite à la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspond au redressement en principal à savoir 966 milliers d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris. Le groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du

Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Afflelou.

Le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables s'élève à 64 millions d'euros au 31 juillet 2019. Certains reports déficitaires font l'objet de redressements par l'administration fiscale dont le principal a été notifié en décembre 2018 au titre de l'impôt sur les résultats des exercices clos le 31 juillet 2013, 2014 et 2015. Ce dernier porte sur la déductibilité des charges d'intérêts de 14% sur les obligations convertibles émises en juillet 2012, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par LBO, pour un montant d'environ 202 millions d'euros. L'administration fiscale française rejette la déductibilité des intérêts de ces obligations convertibles au titre que l'émission de ces obligations sont assimilable à un financement en fonds propres par les principaux actionnaires, ce qui constitue un abus de droit. Le Groupe, sur la base de l'analyse effectuée à ce stade par nos conseils juridiques et fiscaux, a contesté ce projet de redressement dans une réponse envoyée à l'administration fiscale française en février 2019 et, en conséquence, n'a pas modifié son approche en matière de déficits fiscaux reportables tels que constatés au bilan. Néanmoins, si la position des autorités fiscales françaises prévalait, la résolution éventuelle de ces procédures réduirait le montant des déficits fiscaux reportables (d'environ 51 millions d'euros d'actifs d'impôts différés suivant les premières estimations) et pourrait conduire à un paiement de l'impôt sur le résultat pour les exercices redressés. Dans ce cadre, l'estimation du décaissement maximal serait de 10 millions d'euros.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de de la société AFFLELOU. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 050 milliers d'euros en 2019 et 1 071 milliers d'euros en 2018.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 82.468.590 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2019 contre 99.575.377 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711.895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société au 31 juillet 2018. L'investissement correspondant s'élève à 209 902 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 223 528 milliers d'euros au 31 juillet 2018, dont 30 930 milliers d'euros et 43 802 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2019 et 2018 respectivement.
 - La société Afflelou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 149 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et à 326 milliers d'euros au 31 juillet 2018. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2019 s'élèvent à 36 milliers d'euros contre 79 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 13.796.013 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 35 114 milliers d'euros et à 37 438 milliers d'euros au 31 juillet 2019, et 2018, respectivement, dont 5 181 milliers d'euros et 7 346 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2019 et 2018, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 14 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 10 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 234 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 136 milliers d'euros au 31 juillet 2018. Le Groupe a une créance envers AA CONSEIL LIMITED de 29 milliers d'euros au 31 juillet 2019 contre une dette de 34 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'est élevée à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 50 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

- La société Holding AA fils et la société AA Conseil Limited sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2019, le produit du Groupe s'élève à 10 milliers d'euros et la créance à 6 milliers d'euros.
- La société AAOC Mag., qui assurait la gestion de six droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et un droit au bail et assimilés sous enseigne OD a été acquise par le groupe au 31 juillet 2019 pour 3 044 milliers d'euros. AAOC avait mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 1 777 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 2 002 milliers d'euros au 31 juillet 2018, et a été facturé pour 27 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 174 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La créance nette du Groupe s'élevait à 327 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 11 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 22 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation a perçu 5 milliers d'euros au 31 juillet 2019 contre 11 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 415 milliers d'euros en 2019 et 586 milliers d'euros en 2018.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, il est prévu que la société versera au Président en cas de rupture de son contrat de travail, lequel est suspendu durant l'exercice de son mandat social :

- une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération et ce pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), en cas d'activation de la clause de non-concurrence ;
- une indemnité d'un montant brut égal à 18 mois de salaire, en cas de licenciement non motivé par une faute grave ou lourde ;
- une indemnité spécifique en cas de licenciement dans l'éventualité où les conditions pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein ou d'une indemnisation chômage par Pôle Emploi pendant 36 mois ou d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie, ne sont pas remplies, cette indemnité devant être versée pendant une durée de 36 mois à compter de la date de son départ effectif à condition qu'il soit inscrit auprès du Pôle Emploi comme demandeur d'emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2019				31/07/2018			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	166	290	30	487	211	256	28	495
Services autres que la certification des comptes	155	195		350	331	393		724
Total	321	485	30	837	542	649	28	1 219

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2019, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-19			31-juil-18		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Polus Vision SLU	Madrid	Espagne	Cédée			IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Digital Eyewear	Paris	France		Fusion		IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Opticas Azahar SL	Castellon	Espagne		Fusion		IG	100%	100%
Cecimar Opticos	Vizcaya	Espagne		Fusion				
Paladio Vision SL	Cordoba	Espagne		Fusion				
Feyla Opticos SL	Badajoz	Espagne		Fusion				
Groupe LOA :								
L'opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AAOC Mag	Paris	France	IG	100%	100%			
Autres sociétés succursalistes :								
Academie Vision	Beziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe Optique Mediteranee	Beziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Cathare Optique	Lezignan Corbieres	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

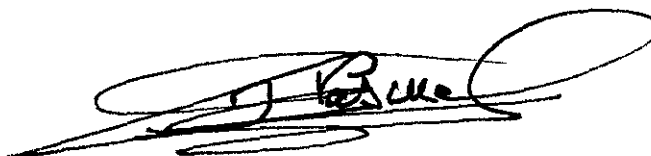
Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

Afflelou
Société par actions simplifiée au capital de 233 531 553€
Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris
751 095 712 R.C.S. Paris

Etats financiers consolidés au 31 juillet 2019

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée.....	2
II – Compte de résultat consolidé.....	3
III – Etat du résultat global	3
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés	4
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés.....	5
VI – Annexe aux états financiers consolidés	6
1. Généralités	6
2. Faits marquants	7
3. Variations de périmètre	8
4. Principes et méthodes comptables.....	9
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	24
6.1. Notes sur le compte de résultat.....	24
6.2. Notes sur le bilan.....	29
6.3. Notes sur l'exposition aux risques.....	38
6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers.....	39
6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie	40
6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels.....	40
6.7. Parties liées	42
6.8. Honoraires des commissaires aux comptes	43
7. Liste des sociétés consolidées	44
8. Evénements postérieurs à la clôture	44



I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)

Actif	Note	31/07/2019	31/07/2018
Marque	6.2.1	657 065	657 600
Goodwill	6.2.2	171 430	171 478
Immobilisations incorporelles	6.2.3	60 602	57 853
Immobilisations corporelles	6.2.4	17 024	19 344
Autres actifs financiers	6.2.6	13 150	13 749
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	2 482	2 780
Actifs non courants		921 753	922 804
Stocks	6.2.7	27 892	28 186
Créances clients	6.2.8	60 699	69 788
Autres actifs courants	6.2.10.1	82 680	94 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.11	35 743	37 609
Actifs destinés à la vente			2 000
Actifs courants		207 014	231 848
Total Actif		1 128 767	1 154 653

Passif	Note	31/07/2019	31/07/2018
Capital social	6.2.12	233 532	233 532
Autres réserves		-4 330	10 943
Résultat net de l'exercice		6 804	-8 021
Autres éléments du résultat global		-238	-39
Total capitaux propres		235 767	236 415
Dettes financières long terme	6.2.15	612 594	628 668
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	122 109	126 604
Avantages du personnel et assimilés	6.2.13	2 347	2 009
Provisions non courantes	6.2.14	4 639	4 319
Passifs non courants		741 689	761 601
Dettes financières court terme	6.2.15	3 169	3 534
Provisions courantes	6.2.14	80	292
Dettes fournisseurs	6.2.9	44 294	39 539
Passif financiers dérivés		560	533
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	1 361	5 917
Autres passifs courants	6.2.10.2	101 847	106 823
Passifs courants		151 311	156 637
Total Passif et Capitaux Propres		1 128 767	1 154 653

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	372 990	380 299
Coût des achats		-190 741	-201 165
Salaires et charges sociales	6.1.2	-55 820	-57 398
Autres achats et charges externes	6.1.4	-41 069	-41 013
Autres impôts et taxes		-2 154	-2 516
Amortissements et provisions	6.1.5	-9 658	-12 378
Résultat opérationnel courant		73 548	65 829
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-8 678	-13 508
Résultat opérationnel		64 870	52 320
Produits financiers		2 208	3 336
Coût de l'endettement		-53 871	-74 351
Autres charges financières		-3 766	-2 870
Résultat financier	6.1.7	-55 429	-73 886
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		9 441	-21 565
Produits (charges) d'impôts	6.1.8	-1 435	15 977
Résultat Net des activités poursuivies		8 006	-5 589
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées		-1 202	-2 432
Résultat net		6 804	-8 021
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	0,02	-0,02

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat net	6 804	-8 021
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	-31	-2
Variation de juste valeur des instruments financiers	15	-38
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers	-4	10
Variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	-159	354
Effet des impôts sur la variation de juste valeur des actifs disponible à la vente	33	-74
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	-146	250
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-102	-6
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	26	1
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	-76	-4
Total des autres éléments du résultat global	-222	245
Résultat global	6 582	-7 775

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		6 804	-8 021
Dotations aux amortissements et provisions		19 086	28 623
Reprises de provisions		-15 013	-7 881
Plus et moins-values de cession	6.1.6	7 539	3 540
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	2 221	-17 241
Coût de l'endettement financier	6.1.7	53 867	74 351
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		74 504	73 372
Variation de stocks		-20	1 387
Variation des créances		17 817	1 494
Variation des dettes		-428	-2 845
Charges et produits constatés d'avance		-905	-416
Variation du besoin en fonds de roulement		16 464	-380
Impôts versés		-4 769	-3 559
Flux net de trésorerie généré par l'activité		86 199	69 432
Opérations d'investissement :			
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-5 916	-5 054
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-5 075	-7 004
Encaissement sur cession immobilisations		5 236	3 185
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.6	-2 832	-3 683
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.6	2 611	3 114
Acquisition de filiales	4	-2 208	-1 222
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-8 184	-10 664
Opérations de financement :			
Souscription d'emprunts	6.2.15.2	998	425 277
Remboursement d'emprunts	6.2.15.2	-62 646	-452 534
Décaissement autres charges financières		-29	0
Frais sur émission d'emprunts		0	-5 433
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-18 113	-23 833
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-79 791	-56 523
Incidence de la variation des taux de change		6	0
Variation de trésorerie		-1 769	2 245
Trésorerie à l'ouverture		37 490	35 245
Trésorerie à la clôture	6.5.1	35 721	37 490

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 01/08/2017	146 690 002	78 332	23 254	-959	-285	100 342
Affectation du résultat N-1			-959	959		142 312
Mouvements sur le capital	291 116 001	155 456	-13 144			1 536
Mouvements de périmètre	-480 997	-257	1 793			-7 775
Résultat global de l'exercice				-8 021	245	
Capitaux propres au 31/07/2018	437 325 006	233 532	10 943	-8 021	-39	236 415
Affectation du résultat N-1			-8 021	8 021		-7 230
Mouvements sur le capital			-7 230			
Mouvements de périmètre						
Résultat global de l'exercice			-23	6 804	-199	6 582
Capitaux propres au 31/07/2019	437 325 006	233 532	-4 330	6 804	-238	235 767

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.15.3.3)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère qui détient 100% de 3AB OPTIQUE DÉVELOPPEMENT (« 3ABOD ») et ses filiales.

Le conseil d'administration de la société AFFLELOU a arrêté le 7 novembre 2019 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2019.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe détient en propre un réseau de magasins qui a pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, et (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté, pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, en vue d'une reprise ultérieure par de nouveaux franchisés.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe comporte 1 425 magasins dont 1 342 points de vente optique et 83 points de vente audio au 31 juillet 2019, contre 1 497 magasins dont 1 408 points de vente optique et 89 points de vente audio au 31 juillet 2018. Cette baisse provient principalement de la réduction du nombre de magasins Optical Discount en France, consécutive à un effort de rationalisation du parc, de la cession de l'enseigne Optimil en Espagne, et enfin, fait suite à l'interruption d'un contrat de master franchise pour l'audio en Espagne, ayant conduit à la sortie de 18 points de vente du dispositif audio.

Le portefeuille des 83 points de vente d'aides auditives est complété par 236 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 319 implantations d'aides auditives, contre 298 implantations au 31 juillet 2018, ce qui constitue une nouvelle progression, en dépit de l'interruption du contrat de master franchise en Espagne.

Au 31 juillet 2019, le Groupe était implanté dans 19 pays, répartis en trois zones, la France avec 957 points de vente, l'Espagne avec 328 points de vente, et les autres pays représentant 140 points de vente. L'exercice passé a été marqué par de nouvelles expansions territoriales, avec notamment des ouvertures au Koweït et en Colombie.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 162 magasins d'optique au 31 juillet 2019 contre 168 magasins d'optique et 2 magasins d'audio au 31 juillet 2018.

2.2. Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu de la trésorerie générée sur l'exercice, le groupe a procédé courant Juin 2019, au remboursement anticipé de 10 millions d'euros de la dette obligataire à haut rendement de 425 millions d'euros émise par 3ABOD, ramenant l'encours de cette dette extérieure à 415 millions d'euros.

2.3. Opérations intervenues sur le capital et les titres donnant accès au capital du Groupe

Le 4 septembre 2018, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de 3.252.343 obligations convertibles (OCA) (y compris intérêts capitalisés), pour un montant de 7.348 milliers d'euros.

Le 31 juillet 2019, le Groupe a procédé au remboursement anticipé de 16.851.625 obligations convertibles (OCA) pour un montant total de 42.891 milliers d'euros et 711.895 obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD) pour un montant total de 1.812 milliers d'euros.

Ces opérations se sont effectuées dans le cadre des opérations de paiements restreints '*restricted payments*' autorisées au titre de la documentation des emprunts obligataires à haut rendement émis par 3ABOD en octobre 2017 pour 425 millions d'euros.

A la suite de ces opérations, il reste 96.264.603 obligations convertibles (OCA) émises par le groupe pour un montant capitalisé de 245.016 milliers d'euros (voir note 6.2.15.3.3)

2.4. Restructuration du portefeuille de marques et enseignes

Cession de l'enseigne discount Optimil en Espagne

En raison de la performance décevante de l'enseigne discount Optimil en Espagne et des difficultés de mise en œuvre des différentes composantes de l'offre du franchiseur chez Optimil, le Groupe a décidé de céder cette enseigne. La cession d'Optimil a été réalisée fin octobre 2018. Pour mémoire, l'activité Optimil a été classée comme une activité destinée à la vente au 31 juillet 2018.

Cession de la participation du Groupe dans Optivisao

A l'issue des discussions du second semestre 2018, le Groupe a cédé mi-janvier 2019 la totalité de sa participation dans OPTIVISAO à son actionnaire majoritaire BRODHEIM, pour 2 millions d'euros. Le règlement du produit de cession s'effectue progressivement, le paiement différé étant couvert par une garantie de paiement bancaire.

Résiliation d'un contrat de master-franchise dans le secteur des aides auditives en Espagne

Au début du deuxième trimestre de l'exercice en cours, le Groupe a mis fin à un accord de master-franchise avec une société de distribution de prothèses auditives qui était précédemment en charge du développement de notre enseigne en Espagne. Ce partenaire représentait 18 centres auditifs, soit environ 2,5 millions d'euros de ventes en réseau par an. La décision de résilier le contrat de master-franchise a été prise à l'amiable, sans compensation ni pénalité pour l'une ou l'autre partie.

Activité digitale

La marque HAPPYVIEW, valorisée et dépréciée à hauteur 1 400 milliers d'euros, a été abandonnée sur l'exercice afin de capitaliser sur la marque enseigne principale Alain Afflelou (voir note 6.2.1).

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2019

Les principales variations du périmètre correspondent à la fusion par voie d'absorption de la société Digital Eyewear par la société Alain Afflelou Franchiseur, laquelle a été dissoute sans liquidation à effet rétroactif du premier jour de l'exercice soit au 1^{er} août 2018.

Dans le cadre de la cession de l'enseigne discount Optimil en Espagne, la société Polus a été cédée en octobre 2018.

Le Groupe a acquis trois sociétés espagnoles (Cecimar Opticos, Paladio Vision et Feyla Opticos SL) gérant au total cinq magasins dans le cadre de sa stratégie de développement de magasins détenus en propre. Ces acquisitions n'ont pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers consolidés et, par conséquent, les états financiers sont comparables aux états financiers des exercices précédents. Sur l'exercice, Cecimar Opticos, Paladio Viso, Feyla Opticos et Opticas Azahar ont fusionné avec Alain Afflelou Optico (AAO).

Enfin, le Groupe a acquis la société AAOC Mag en date du 31 juillet 2019, comportant 6 magasins.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2018

Le Groupe a acquis deux sociétés espagnoles (Selene Vision SL et Anta Socuellamos SL) gérant chacune un point de vente. Ces acquisitions n'ont pas eu d'impact significatif sur les présents états financiers consolidés qui sont par conséquent comparables aux états financiers des exercices précédents.

Le 31 janvier 2018, le Groupe a également acquis trois sociétés françaises, dont deux sont déjà exploitées par un franchisé dans le cadre d'un contrat de gestion locative (Académie Vision et Groupe Optique Méditerranée) et une en tant que succursale (Cathare Optique).

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqué

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01>)

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2018, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1er août 2018 :

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1er août 2018

- **IFRS 15 et ses amendements - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients**

Le Groupe a anticipé l'application de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients - à compter du 1er août 2017. La transition a été effectuée selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de l'information comparative.

- **IFRS 9 - Instruments financiers**

La présente norme remplace IAS 39, qui a été appliquée jusqu'au 31 juillet 2018. Le Groupe a adopté IFRS 9 de manière rétrospective en utilisant l'opportunité offerte par la norme de ne pas retraiter les données comparatives sauf pour la comptabilité de couverture qui est appliquée de manière prospective. La norme IFRS 9 n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres consolidés au 1er août 2018.

L'analyse des analyses du Groupe est présentée ci-dessous :

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Le Groupe a analysé les actifs financiers dans le contexte de la nouvelle classification IFRS 9, sur la base du modèle de gestion de la Société et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement des prêts, des créances et des dépôts. Ces actifs financiers ne sont pas affectés par un changement de méthode d'évaluation et continueront à être évalués selon la méthode du coût amorti.

Modèle de dépréciation des actifs financiers

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée d'évaluation de la dépréciation des créances clients. L'analyse des pertes historiques enregistrées sur ces créances n'a pas révélé de montants significatifs. Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 (le modèle de "perte de crédit attendue") n'a pas eu d'impact significatif selon la méthode de dépréciation antérieure appliquée par le Groupe.

Comptabilité de couverture

L'analyse n'a pas identifié de changements à appliquer à la méthode comptable des instruments de couverture utilisés par le Groupe.

Sur la base des travaux réalisés, l'application de cette norme n'a pas d'incidence significative.

L'application des textes suivants n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés de la Société.

- **Amendements IFRS 2, "Paiement fondé sur des actions" - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;**

- IFRIC 22 " Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée " ;
- Améliorations annuelles - cycle 2014-2016.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2019 :

- IFRS 16 : Contrats de location.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme concernant les contrats de location, la norme IFRS 16. Cette norme, qui remplacera IAS 17 et ses interprétations, se traduira par la comptabilisation au bilan de la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et d'un passif au titre du contrat de location représentant son obligation d'effectuer les paiements (remplacement pour les locataires de la classification en contrat de location simple ou en location-financement).

La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et sera donc appliquée par le Groupe à compter du 1er août 2019.

Le Groupe comptabilise jusqu'au 31 juillet 2019 ses contrats de location comme des contrats de location simple et reconnaît les charges de loyers de manière linéaire sur la période de location conformément aux dispositions de la norme IAS 17. L'essentiel des contrats de location du Groupe concerne des baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales et, de façon plus marginale, de surfaces de bureaux. Le Groupe est également bailleur intermédiaire car il a conclu des baux de sous-location avec des franchisés. En tant que bailleur, le Groupe comptabilise actuellement ses contrats comme des contrats de location simple et reconnaît les produits de sous-location en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de sous-location. Les charges annuelles de loyers nettes des refacturations sont de l'ordre de 17 millions d'euros sur l'exercice.

Le Groupe a choisi de réaliser la transition selon l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme. Au 1er août 2019, la dette locative sera calculée en actualisant les loyers résiduels au taux d'endettement marginal du Groupe à cette date, en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les loyers pris en compte correspondent aux loyers fixes ou variables en fonction d'un indice ou d'un taux. Les loyers variables ne donnent pas lieu au calcul d'une dette locative.

En date de transition, les droits d'utilisation seront constatés pour un montant égal à celui de la dette locative ou, comme cela est permis par la norme, en déterminant leur valeur comptable comme si la norme avait été appliquée depuis la plus récente des dates suivantes : origine du contrat, prise de contrôle au sens d'IFRS 3 de l'entité/activité portant le contrat puis en l'actualisant à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application. Cette option sera retenue pour les contrats les plus significatifs. Le choix de cette approche de transition signifie qu'aucun retraitement des informations comparatives des périodes précédentes ne pourra être effectué.

Le Groupe a également décidé de faire usage des exemptions permises par la norme concernant les contrats de courte durée (inférieurs à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspondra à la durée non résiliable du contrat augmentée des périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, et des périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain.

Concernant les contrats du Groupe en tant que bailleur, l'analyse réalisée dans le cadre de la transition a conduit le Groupe à les qualifier de location financement. Cette qualification entraînera une décomptabilisation du droit d'utilisation du contrat principal correspondant ainsi que la comptabilisation de l'investissement net dans le contrat de sous-location en tant que créance financière. Les contrats de sous-location donneront lieu à la comptabilisation de produits financiers correspondant à l'effet de l'actualisation.

Pour répondre aux enjeux de la transition, le Groupe a mis en place un projet IFRS 16. Dans ce cadre, les équipes comptables et juridiques ont bénéficié de formations concernant la norme et le Groupe a fait l'acquisition d'un logiciel dédié lui permettant de réaliser le suivi de ses contrats en tant que preneur et en tant que bailleur ainsi que de réaliser les calculs nécessaires à la comptabilisation du retraitement.

A ce jour, le Groupe a finalisé la collecte et est en cours de finalisation des traitements des données nécessaires à l'estimation de l'impact de la norme IFRS 16 sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe publie en note 6.6.1 ses engagements de paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations en cours, par application de la norme IAS 17 ainsi que ses engagements reçus de versement de loyers au titre des contrats de sous-location au 31 juillet 2019.

Le montant de ces engagements n'est pas représentatif de la dette locative qui sera comptabilisée au 1^{er} août 2019 et est significativement plus faible que le montant estimé au titre de la dette IFRS 16. En effet, les engagements hors-bilan qui sont limités à la période non résiliable des contrats (IAS 17.35) et qui ne tiennent pas compte des périodes de renouvellement et/ou du non-exercice des options de résiliation sont considérés comme raisonnablement certains par la direction au sens d'IFRS 16.

L'estimation provisoire des impacts de la norme fait apparaître une dette supplémentaire (nette des créances de sous location) comprise entre 60 et 70 millions d'euros et une augmentation de l'EBITDA comprise entre 13 et 17 millions d'euros.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».
- Amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative" ;
- Amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises" ;
- IFRS 17 "Contrats d'assurance" ;
- Améliorations annuelles - cycle 2015-2017 ;
- Amendements IAS 19 « Avantages du personnel » - "Modification, réduction ou liquidation d'un régime" ;
- Amendements à IFRS 3 - Définition de l'entreprise ;
- Amendements à IAS 1 - modification de la définition du terme « significatif »

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques) et l'évaluation des provisions. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 3.7 et 6.2.3.3	Tests de dépréciation des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 3.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 3.18.2 et 6.1.8.4	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 3.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Ecart de conversion ».

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 2 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

Enfin, les droits au bail et assimilés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation (Note 3.7).

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Evaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouvrés principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupe destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition ou met des actifs à disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 « *Contrats de location* » afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

➤ Côté preneur

- Location-financement : lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux et fait l'objet d'un amortissement sur la durée du contrat.
- Location simple : les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que d'assurance et de maintenance) sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

➤ Côté bailleur

Les contrats de location gérance signés par le Groupe avec ses franchisés sont tous des contrats de location simple. Les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des contrats.

4.10. Autres actifs et passifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou

la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Cette catégorie recouvre les crédits vendeurs octroyés à des franchisés ayant acquis des points de vente auprès du Groupe et des dépôts de garantie auprès des bailleurs du Groupe. En ce qui concerne les crédits vendeurs, leur coût amorti est égal au nominal, en l'absence de frais significatifs liés à leur mise en œuvre. Ces crédits peuvent être remboursés par anticipation au gré des franchisés (soit par refinancement auprès de leur partenaire bancaire, soit sur ressources propres). Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont également incluses dans cette catégorie et sont classées en « Autres actifs financiers » courants ou non-courants et, dans le poste « Clients ».

2. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture est appliquée si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achat du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers). Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchand de biens.

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits de plus d'un an
- 40% pour les produits de plus de deux ans
- 80% pour les produits de plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ». Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable. Les Autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 3.10 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAF) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaire se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits sont comptabilisées à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de duccioire, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- Le coût d'achat des montures
- Le coût d'achat des verres
- Le coût d'achat des lentilles
- Le coût d'achat des accessoires et autres marchandises
- La variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus
- Le coût des achats de communication

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président Directeur Général, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La société de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocation suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine d'achat des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

Aucun client ne représente plus de 10 % du Chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 3.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
France	280 761	287 360
Espagne	77 409	79 283
Autres pays	14 820	13 656
Chiffre d'affaires	372 990	380 299
France	69 461	67 325
Espagne	12 098	10 331
Autres pays	2 279	1 371
EBITDA ajusté	83 838	79 027
France	-7 010	-8 949
Espagne	-1 896	-2 665
Autres pays	-752	-764
Amortissements et dépréciations	-9 658	-12 378
France	62 889	58 701
Espagne	10 182	7 605
Autres pays	1 527	593
EBIT ajusté	74 598	66 899
France	779 204	777 139
Espagne	109 156	111 505
Autres pays	17 761	17 630
Immobilisations corporelles et incorporelles	906 121	906 274

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, et les management fees des actionnaires.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	73 548	65 829
Management fees des actionnaires	1 050	1 071
EBIT ajusté	74 598	66 899
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 638	2 697
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 357	6 329
Variation des provisions clients et stocks	1 245	3 101
EBITDA ajusté	83 838	79 027

5.3. Activité destinée à être cédée

La direction s'est engagée dans un plan de vente de l'intégralité de l'activité Optimil au cours de l'exercice clôturant au 31 juillet 2018 dans le cadre d'une décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétences clés (voir faits marquants). Cette opération a été finalisée courant octobre 2018.

Par ailleurs, au 31 juillet 2018, les titres de la société Optivisao étaient classés en actifs destinés à être cédés sans impact sur le compte de résultat. Le groupe a cédé sa participation sur l'exercice clôturé au 31 juillet 2019 (voir faits marquants).

Ces deux transactions faisaient l'objet d'un traitement en activités destinées à être cédées sur l'exercice 2018.

5.3.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	119	714
Coût des achats	-476	-480
Salaires et charges sociales	-68	-342
Autres achats et charges externes	-118	-260
Autres impôts et taxes	-6	-7
Amortissements et provisions	395	-669
Résultat opérationnel courant	-154	-1 044
Autres éléments opérationnels non courants	-190	-2 418
Résultat opérationnel	-344	-3 463
Produits financiers	11	
Coût de l'endettement	4	
Autres charges financières	-88	-233
Résultat financier	-72	-233
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	-416	-3 696
Produits (charges) d'impôts	-786	1 264
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	-1 202	-2 432

5.3.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	-154	-1 044
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5	25
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1	13
Variation des provisions clients et stocks	-401	631
EBITDA ajusté	-549	-376

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	98 974	93 002
Revenus sur achats réseaux	162 371	174 111
Revenus des magasins détenus en propre	111 645	113 186
Chiffre d'affaires Groupe	372 990	380 299

La décomposition du chiffre d'affaires par produit est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Revenus optique	365 189	372 847
Revenus audio	7 801	7 452
Chiffre d'affaires Groupe	372 990	380 299

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Salaires	-39 612	-40 955
Charges sociales	-15 665	-16 684
Crédit d'Impôt Recherche	455	258
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	379	997
Participation des salariés	-1 377	-1 014
Salaires et charges sociales	-55 820	-57 398

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 731 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 dont 455 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 276 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018, la diminution de charges est de 389 milliers d'euros, dont 258 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 131 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 379 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 et de 997 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018. Cette diminution s'explique principalement par la suppression du crédit d'impôt à compter du 1^{er} janvier 2019, remplacé notamment par une baisse des charges patronales.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
France	686	691
Espagne	547	575
Autres pays	51	45
Effectif inscrit	1 284	1 311

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-17 904	-19 418
Sous-traitance, honoraires et services divers	-12 461	-11 635
Charges d'entretien et réparation	-2 981	-3 032
Autres achats	-7 722	-6 928
Autres achats et charges externes	-41 069	-41 013

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-2 638	-2 697
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-5 357	-6 329
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	-1 245	-3 101
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	-146	-215
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	-272	-36
Amortissements et provisions	-9 658	-12 378

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions et fermetures	-1 913	- 1 321
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions et fermetures	-2 123	- 7 213
Dotations/Reprises aux provisions pour risques et charges non courantes	-160	-1 321
Autres	-4 483	-3 654
Autres éléments opérationnels non courants	-8 679	-13 508

Le poste plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins ainsi que la valeur nette comptable de la marque HAPPYVIEW et la plus-value de cession des titres Optivisao, sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations des droits au bail et assimilés constatées sur la période (voir Note 6.2.5) ainsi que les dépréciations de Goodwill (voir Note 6.2.2).

- Au 31 juillet 2019, ce poste comprend également une dépréciation de la marque MALENTILLE de 535 milliers d'euros;
- Au 31 juillet 2018, ce poste comprend également une dépréciation de la marque HAPPYVIEW de 1 400 milliers d'euros.

Le poste de dotations et reprises pour risques et charges non courantes comprenait notamment pour l'exercice clos au 31 juillet 2018, une provision Optical Finance pour litige TVA avec l'administration fiscale de 1 486 milliers d'euros et la reprise nette de provisions pour locaux inoccupés pour 243 milliers d'euros.

Le poste Autres comprend principalement :

- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2019 : des frais liés à un projet de refinancement non finalisé pour 1 890 milliers d'euros et des indemnités de résiliation anticipée de bail pour 237 milliers d'euros ;
- au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2018 : des frais liés à un projet de refinancement non finalisé pour 2 531 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	348	373
Autres produits financiers	336	668
Reprises sur provisions financières	1 524	2 295
Produits financiers	2 208	3 336
Intérêts sur obligations convertibles	-34 868	-49 338
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-18 210	-24 239
Autres charges financières	-794	-774
Coût de l'endettement financier brut	-53 871	-74 351
Dotations et provisions financières	-1 451	-1 539
Charges financières diverses	-2 315	-1 332
Charges financières	-57 637	-77 222
Résultat financier	-55 429	-73 886

Les produits financiers de 2 208 milliers d'euros au 31 juillet 2019 sont principalement liés aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2018, les produits financiers s'élèvent à 3 336 milliers d'euros et sont de même nature.

Les charges financières diverses de 2 315 milliers d'euros au 31 juillet 2019 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2018, les charges financières diverses s'élèvent à 1 332 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-53 871	-74 351
Charges d'intérêts capitalisées	34 868	49 338
Intérêts courus non échus	890	1 180
Intérêts financiers nets versés	-18 113	-23 833

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, AAO OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2019 (12 mois)	31/07/2018 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	9 441	-21 565
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt Groupe théorique	-3 251	7 425
Effet des différences de taux	412	519
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-517	-692
Activation de déficits non générés sur l'exercice	7 275	
Effet report variable	-5	15 851
Intérêts excédentaires	-4 553	-5 857
Autres différences permanentes	85	-290
CVAE	-1 134	-1 114
Crédits d'impôt	252	134
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-1 435	15 977
dont impôt exigible	-3 576	-3 712
dont impôt différé	2 141	19 688
Taux d'impôt effectif moyen	15,20%	74,08%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraitées en 2019 et 2018 des charges d'impôts des activités destinées à être cédées pour respectivement -786 milliers d'euros et 1 264 milliers d'euros.

6.1.8.3. Impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2018 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BFR	Variation de périmètre et de change	31/07/2019 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	6 043	-871	- 3 445	729	2 455
Dettes d'impôts exigibles	5 917	10	-4 639	73	1 361
Impôts exigibles	-126	881	-1 193	-656	-1 094

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2018	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	31/07/2019
Reports déficitaires	59 287	3 774				63 060
Frais d'acquisition de titres	2 266	-77				2 189
Provisions pour retraite	322	38	26	244		630
Participation des salariés	314	62				377
Instruments financiers	-14 108	-301			2 517	-11 892
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-178 011	-733		6		-178 737
Provisions réglementées	-4 540	-39		-219		-4 797
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 417	177				8 594
Autres différences temporelles	2 228	-1 547	30	36	202	948
Impôts différés nets	-123 824	1 355	56	68	2 719	-119 627
Présentation bilancielle :						
Actifs d'impôts différés	2 780	-3 150	60	74	2 719	2 482
Passifs d'impôts différés	-126 603	4 505	-4	-6		-122 109

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2019		31/07/2018	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale			21 127	5 457
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	4 727	1 627	5 891	2 028
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	9 376	2 344	5 229	1 307
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	3 287	690	2 613	549
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	670	111	869	168
Total	18 060	4 772	35 730	9 509

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERANEE et CATHARE OPTIQUE peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises ne sont imputables au titre d'un exercice qu'à hauteur d'un million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice au titre duquel les déficits sont imputés excédant ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Au Portugal, les pertes d'AAP générées entre 2010 et 2013 ont un délai d'utilisation de 5 ans. Depuis 2014, les pertes générées ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans. Suite à l'absorption des sociétés Cecimar Opticos, Paladio Vision, Feyla Opticos SL et Opticas Azahar SL par AAO, les déficits non utilisés ont été perdus.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 96.264.603 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2018 et 2019. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 112.380.603 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Marques

Au 31 juillet 2019, la valeur totale des marques s'élève à 657 065 milliers d'euros contre 657 600 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600		5 600	5 600		5 600
HappyView				1 400	-1 400	0
Malentille.com	2 000	-535	1 465	2 000		2 000
Optimil				4 255	-4 255	0
Total	657 600	-535	657 065	663 255	-5 655	657 600

Le Groupe a fait l'objet de deux rachats successifs depuis sa sortie de la cote en 2007, avec un dernier rachat en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale holding LSF1 (aujourd'hui dénommée AFFLELOU) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Le Groupe a révisé sa stratégie sur l'e-commerce, visant à capitaliser sur la marque enseigne principale, en utilisant les compétences et expériences acquises auprès de malentille.com et happyview.fr. Au titre de cette stratégie, la marque HappyView a été abandonnée, au profit d'Alain Afflelou et du site internet à la marque enseigne.

La marque Malentille.com a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de la différence entre la valeur historique de la marque et le chiffre d'affaire réalisé sur l'exercice.

6.2.2. Goodwill

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Augmentations	Autres mouvements	31/07/2019
Valeur brute	173 523	769	-48	174 244
Dépréciations cumulées	-2 045	-769		-2 814
Valeur nette	171 478	0	-48	171 430

L'augmentation de la valeur brute de 769 milliers d'euros correspond aux Goodwill constatés suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Cecimar Opticos, Paladio Vision et AAOC Mag pour 771 milliers d'euros. Ces Goodwill ont été entièrement dépréciés sur l'exercice.

Les autres mouvements correspondent à la sortie de la quote-part du Goodwill affecté à la marque Happyview.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	6 153	-102	6 051	5 849	-150	5 699
Droits au bail et assimilés - Groupe LOA	61 393	-25 427	35 967	59 956	-27 064	32 891
Droits au bail et assimilés - Groupe AAO	25 704	-12 067	13 637	28 766	-13 984	14 782
Concessions, brevets	13 124	-9 030	4 094	13 201	-9 574	3 627
Autres immobilisations incorporelles	974	-119	854	989	-135	853
Total	107 348	-46 745	60 602	108 761	-50 908	57 853

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	5 849	304	0			6 153
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	59 956	2 147	-3 660	88	2 863	61 393
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	28 766	0	-4 068		1 006	25 704
Concessions, brevets	13 201	2 676	-3 517	721	43	13 124
Autres immobilisations incorporelles	989	789	-16	-788	0	974
Total	108 761	5 916	-11 261	21	3 912	107 348

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 916 milliers d'euros dont 2 451 milliers d'euros de droits au bail et assimilés et 2 676 milliers d'euros de concessions et brevets investis en France et en Espagne. Les « Droits au bail et assimilés – Franchiseur » comprennent le droit au bail et assimilés du magasin des Champs Elysées Paris 8ème détenu par AAFR ainsi que des droits au bail et assimilés détenus directement par AAE et AAP.

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours d'AAFR pour 649 milliers d'euros et d'AAI pour 58 milliers d'euros sur l'exercice.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Droits au bail et assimilés - Franchiseur	-150	-26	54	20		-102
Droits au bail et assimilés – Groupe LOA	-27 064	-663	2 301		0	-25 427
Droits au bail et assimilés – Groupe AAO	-13 984	-252	2 236		-68	-12 067
Concessions, brevets	-9 574	-2 644	3 262	-33	-41	-9 030
Autres immo. Incorp et en cours	-135		16			-119
Total	-50 908	-3 585	7 870	-13	-109	-46 745

6.2.4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/07/2019			31/07/2018		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage industriel	24 802	-19 006	5 796	27 270	-19 688	7 582
Matériel technique en crédit-bail	0	0	0	844	-800	44
Autres immobilisations corporelles	26 724	-15 646	11 079	29 510	-18 010	11 501
Immobilisations en cours	149		149	218		218
Total	51 772	-34 748	17 024	57 939	-38 595	19 344

6.2.4.1. Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Constructions	97					97
Matériel et outillage industriel	27 270	1 141	-4 553	109	835	24 802
Matériel technique en crédit-bail	844		-844			0
Autres immobilisations corporelles	29 510	3 637	-7 685	236	1 026	26 724
Immobilisations en cours	218	297		-366		149
Total brut	57 939	5 075	-13 082	-21	1 861	51 772

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 075 milliers d'euros répartis pour 3 986 milliers d'euros en France, 1 011 milliers d'euros en Espagne et 79 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée de la société AAOC Mag dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage industriel	-19 688	-1 909	3 167	-37	-539	-19 006
Matériel technique en crédit-bail	-800	-20	821			0
Autres immobilisations corporelles	-18 010	-3 428	6 415	50	-673	-15 646
Immobilisations en cours						
Total	-38 595	-5 357	10 403	13	-1 212	-34 748

6.2.5. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.5.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les droits au bail et assimilés des magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill. Les magasins détenus en propre constituent un premier niveau d'UGT actif et les secteurs opérationnels un niveau d'UGT goodwill.

Un test de dépréciation des droits au bail et assimilés est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. correspondant aux conditions potentielles de marché.

En 2016, le goodwill d'origine a été affecté, suite au changement du reporting interne du Groupe, aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques OPTICAL DISCOUNT et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.5.2. Modalités de mise en œuvre des tests – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, approuvés par le Conseil d'Administration. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses utilisées au 31 juillet 2019 et au 31 juillet 2018 sont un taux de croissance perpétuel de 1,5 % et un taux d'actualisation de 7,5 % (sauf pour l'UGT Espagne, un taux d'actualisation de 8 %).

6.2.5.3. Résultats des tests de dépréciation

6.2.5.3.1. Tests de dépréciation des droits au bail et assimilés réalisés en 2018 et 2019

Les droits au bail et assimilés détenus par les sociétés LOA et AAO ont été testés au 31 juillet 2018 et 2019. Des pertes de valeurs ont été constatées sur ces actifs pour respectivement 915 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 4 296 milliers d'euros au 31 juillet 2018, ainsi que des reprises pour 3 988 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.2.5.3.2. Tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2019

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2019 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une dépréciation de 535 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 juillet 2019 correspondant à la marque Malentille.com. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2019, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 52 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 8 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 2 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2019. Les taux d'actualisation et le taux croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 7,5% et 1,5%. Les taux d'actualisation et le taux croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 8% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% du taux de croissance perpétuel et du taux d'actualisation, utilisés pour les tests réalisés au 31 juillet 2019, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

6.2.6. Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2019
Prêts	9 209	1 927	-1 215	15	-1 229	8 707
Autres immobilisations financières	7 032	905	-1 483	-12	150	6 593
Total Brut	16 241	2 832	-2 698	3	-1 079	15 300
Dépréciations	-2 492	-1 618	1 480		481	-2 150
Total Net	13 749	1 214	-1 218	3	-598	13 150

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des dépôts de garantie.

6.2.7. Stocks

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Activité succursale	11 921	15 434
Activité négoce	19 453	14 752
Autres	916	1 416
Total des stocks de marchandises	32 290	31 602
Provisions	-4 398	-3 416
Total Net	27 892	28 186

Le poste activité succursale intègre un stock de marchand de biens pour 773 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 761 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.2.8. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Redevances de franchise et de communication	56 035	51 057
Commissions de référencement, ducroire et distribution	6 289	8 455
Ventes de produits exclusifs	652	9 665
Activité succursale	5 642	8 834
Autres créances	500	2 140
Total Brut	69 118	80 151
Provisions	-8 420	-10 363
Total Net	60 699	69 788

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Total Brut	69 118	80 151
Non échues	50 658	48 973
- 30 jours	3 080	3 829
de 30 jours à 60 jours	838	2 988
de 60 jours à 90 jours	107	1 718
+ de 90 jours	14 435	22 643

6.2.9. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Total Brut	44 294	39 539
Non échues	40 961	38 167
- 30 jours	2 493	410
de 30 jours à 60 jours	169	36
de 60 jours à 90 jours	11	7
+ de 90 jours	660	920

6.2.10. Autres actifs et passifs courants

6.2.10.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Personnel	123	243
Etat : créances d'impôt exigible	2 455	6 043
Etat : autres créances fiscales	10 634	10 871
Débiteurs divers	62 147	71 655
Créances sur cession des immobilisations	1 653	818
Charges constatées d'avance	5 667	4 635
Total	82 680	94 265

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	49 557	59 325
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	6 580	5 664
Avances de trésorerie	668	820
Autres créances	5 342	5 846
Total	62 147	71 655

6.2.10.2. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Dettes sociales	9 685	9 098
Dettes fiscales	10 753	11 187
Créditeurs divers	68 330	73 483
Produits constatés d'avance	13 080	13 054
Total des autres passifs courants	101 847	106 822

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Activité centrale de paiement	49 205	56 020
Activité centrale d'achats de verres	15 285	13 930
Autres dettes	3 841	3 533
Total	68 330	73 483

6.2.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.12. Capitaux propres

Au 31 juillet 2019, le capital social s'élève à 233.531.553,20 euros, composé de 437.325.006 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 418.937.316 actions ordinaires, 16.592.177 action avec droit préférentiel de catégorie D, et 1.795.513 actions avec droit préférentiel de catégorie E.

Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.

Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

A chaque ADP E sont attachés 4,127 droits de vote ainsi qu'un Droit Financier et un droit en cas de liquidation ou de Sortie correspondant, et dans la limite (i) des Articles 9.6, 9.7 et 9.8 des Statuts et (ii) des règles visées à l'Annexe 2 des Statuts, aux Droits Financiers et aux droits en cas de liquidation ou de Sortie attachés à 4,127 AO.

Titres donnant accès au capital :

16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 tranche A BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 Tranche B BSA Mezzanine AFFLELOU donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2018 en 2019.

6.2.13. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- table de mortalité : TF00-02,
- droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- âge de départ à la retraite : 63 ans pour la catégorie Cadre(s), 62 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise (franchiseur) et 63 ans pour la catégorie Agents de Maîtrise (succursale);
- 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : Départ volontaire

Hypothèses	31/07/2019	31/07/2018
Taux de charges patronales (franchiseur)	46,7%	52,0%
Taux de charges patronales (succursale)	36,0%	47,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	2,8%	1,5%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	1,5%	1,0%
Taux de turnover (franchiseur)	5,7%	7,0%
Taux de turnover (succursale)	13,0%	12,4%
Taux d'actualisation	1,0%	1,4%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de -76 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2019, et de -4 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2018. La charge totale de 146 milliers d'euros en 2019 (214 milliers d'euros en 2018) est comptabilisée au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.14. Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Autres mouvements	31/07/2019
Provisions pour litiges	2 086	407	-426	-40		2 027
Provisions pour impôts						
Autres provisions	2 233	1 036	-323	-236	-97	2 612
Total provisions non-courantes	4 319	1 443	-749	-277	-97	4 639
Provisions pour autres charges	239		-239			
Provisions pour risques	53		-70		97	80
Provisions pour risques retour marchandises						
Total provisions courantes	292		-309		97	80
Total provisions	4 610	1 443	-1 058	-277		4 719

Provisions non courantes :

Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.

Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Au 31 juillet 2019, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers des franchisés.

Au 31 juillet 2018, les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers les fournisseurs.

6.2.15. Passifs financiers

6.2.15.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2019		31/07/2018	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Oblig. conv. en actions		198 696		204 879
Oblig. conv. en actions de préférence D				1 253
I/ Emprunts obligataires convertibles		198 696		206 132
Senior secured fixed rate notes	2 783	248 259	2 796	247 763
Senior secured floating rate notes	223	163 851	246	173 434
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 007	412 109	3 042	421 196
Locations financières			23	21
Prêts à moyen terme	140	454	350	0
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	22		119	
Dépôts de garantie		1 334		1 318
III/ Dettes financières diverses	163	1 788	492	1 339
Total (I+II+III)	3 169	612 594	3 534	628 668

La part à court terme des Senior Secured Notes et des Senior Notes correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2019 et au 31 juillet 2018.

6.2.15.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Dettes financières à l'ouverture	632 202	750 709
Souscription d'emprunts	998	425 277
Remboursement d'emprunts	-62 646	-452 534
Charge d'intérêts de la période	35 727	50 518
Variation des concours bancaires courants	-97	-53
Mouvements de périmètre	-168	-1 261
Autres mouvements	9 747	-140 455
Dettes financières à la clôture	615 764	632 202

Les autres mouvements au 31 juillet 2019 comprennent les impacts relatifs à la capitalisation des intérêts des obligations convertible en consolidation pour 9,7 millions. Au 31 juillet 2018, les autres mouvements étaient principalement composés des opérations de conversion des obligations convertibles pour un montant de 135 millions d'euros.

6.2.15.3. Détail des principales sources de financement

6.2.15.3.1. Dette obligataire High Yield de 415 millions d'euros

Le Groupe a procédé en Octobre 2017 au remboursement anticipé des deux emprunts obligataires, pour 365 millions d'euros et 75 millions d'euros sur les sociétés 3ABOD et LSF2, via l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 425 millions d'euros sur 3ABOD, et pour le reste sur la trésorerie du Groupe.

L'émission de Senior Secured Notes à hauteur de 425.000.000 euros par 3ABOD s'est effectuée en date du 16 octobre 2017, avec un remboursement in fine au 15 octobre 2023. L'emprunt est divisé en deux tranches, l'une de 250 millions d'euros à taux fixe de 4%, et l'autre de 175 millions d'euros, à taux variable de Euribor + 4.125%.

La tranche à taux fixe peut être remboursée de façon anticipée sous certaines conditions incluant des pénalités jusqu'au 1er avril 2022. La tranche à taux variable peut être remboursée de façon anticipée sans pénalité à compter du 1er octobre 2019.

Cet emprunt obligataire à haut rendement comporte des contraintes financières limitées :

- Le Groupe n'est pas soumis au respect de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda).
- Les restrictions portent essentiellement sur la réalisation d'opérations liées à des financements supplémentaires (contracter d'autres dettes, effectuer des investissements,).
- S'agissant des sûretés dont ces dettes sont assorties, celles-ci bénéficieront essentiellement du nantissement des titres des principales sociétés du Groupe, à leur profit, ainsi que du nantissement des principaux comptes bancaires du Groupe.

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe communique de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés, et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2019.

Il a été procédé courant juin 2019 à un remboursement anticipé d'un montant de 10 millions d'euros sur tranche à taux variable de 175 millions d'euros, ramenant l'ensemble de la dette obligataire à 415 millions d'euros à fin juillet 2019.

6.2.15.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, émise au 17 octobre 2017, avec une durée de 54 mois à compter de sa mise en place. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU, LSF2 et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO), et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Cette ligne de crédit n'a fait l'objet d'aucun tirage depuis sa mise en place. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 45 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2019. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2019.

6.2.15.3.3. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2018	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2019
Emission obligations convertibles	78 915	-14 030		64 885
Capitalisation des intérêts	127 217	-28 273	34 868	133 812
Total	206 132	-42 303	34 868	198 697

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2019, les OCA sont valorisées à 245 016 309 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles est fixée au 17 juillet 2027. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 1 820 000 obligations convertibles en actions à droit préférentiel de catégorie R (OC ADP), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14 %. Le 31 juillet 2019, le Groupe a procédé au remboursement anticipé du solde des obligations convertibles en actions à droit préférentiel (OC ADPD).

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 3.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument

composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2019, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 31 380 milliers d'euros.

L'impact net sur les capitaux propres du remboursement des obligations convertibles intervenu sur la période s'élève à 7 230 milliers d'euros.

6.2.15.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2019
Valeur comptable des OC		198 696					198 696	198 696
I/ Emprunts obligataires convertibles		198 696					198 696	198 696
Senior secured fixed rate notes	2 783	248 259				248 259		251 042
Senior secured floating rate notes	223	163 851				163 851		164 074
II/ Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	3 007	412 109				412 109		415 116
Locations financières								
Prêts à moyen terme	140	454	140	140	140	33		595
Découverts bancaires et mobilisations de créances commerciales	22							22
Dépôts de garantie		1 334	1 334					1 334
III/ Dettes financières diverses	162	1 788	1 474	140	140	33		1 951
Total (I+II+III)	3 169	612 594	1 474	140	140	412 143	198 696	615 763

A la suite de l'émission de l'emprunt obligataire de 425 millions, le groupe a procédé à la mise en place d'une couverture de taux portant sur le total de la tranche à taux variable de 165 millions d'euros au 31 juillet 2019. Le Groupe a ainsi acquis des options permettant de plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois à 0% sur les années civiles 2018 et 2019. Par ailleurs, le groupe a mis en place en fin d'année 2018 deux nouvelles couvertures optionnelles de 50 millions d'euros chacune, visant à plafonner le taux variable indexé sur Euribor 3 mois à 0.25% sur l'année civile 2020, et à 0.50% pour les années civiles 2020 et 2021.

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2019, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt au 31 juillet 2019 est non significative.

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe :

- a mis en place avec certains de ses fournisseurs des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, plus particulièrement avec son fournisseur principal Okia, avec lequel un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat, et ;
- des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Dueroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'un contrat de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non utilisé permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2019		Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Valeur de marché	JV par capitaux propres	Prêt et créances	Coût amorti
Actifs financiers non courants	13 150	13 150		13 150	
Créances clients	60 699	60 699			60 699
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 743	35 743		35 743	
Emprunts obligataires convertibles	198 696	198 696			198 696
Financement à moyen-terme extérieur au Groupe	415 115	424 188			424 188
Dettes financières diverses	1 951	1 951			1 951
Dettes fournisseurs	44 294	44 294			44 294

Au 31 juillet 2019, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IAS 39 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et variations

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2019 à 35 721 milliers d'euros (contre 37 490 milliers d'euros au 31 juillet 2018) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2019	31/07/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 743	37 609
Découverts bancaires	-22	-119
Total	35 721	37 490

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2018	31/07/2019	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
A - Engagements donnés					
Engagements de loyers – locaux administratifs	4 026	2 720	1 426	1 185	108
Engagements de loyers – magasins	25 153	24 870	12 900	11 923	47
Engagements de loyers – locations simples	1 003	313	184	130	
Garanties diverses en faveur de tiers	10 524	17 773	4 575	13 154	44
Cautions et garanties bancaires – Espagne	11 072	9 293	2 072	6 169	1 052
Cautions et garanties bancaires – France	3 415	4 970	2 517	2 453	0
Total Engagements donnés	55 193	59 939	23 674	35 013	1 252
B - Engagements reçus					
Engagements de loyers – locaux administratifs	66				
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	12 039	12 817	4 565	6 603	1 649
Engagements liés à la centrale de paiement	6 160	6 423	2 498	3 540	384
Cautions et garanties bancaires – Autres	0	1 098	600	498	0
Total Engagements reçus	18 265	20 337	7 663	10 641	2 033

Les engagements de loyers correspondent aux immeubles occupés par le Groupe, que ce soit en tant que locaux administratifs ou en tant que locaux commerciaux (magasins d'optique), les engagements marginaux de loyers sur contrats de location simple correspondant essentiellement à des contrats de location de matériel informatique sans engagements d'achats.

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties ont fortement varié au cours de l'exercice passé, à la suite de la signature par le groupe de promesses d'achats de 13 magasins auprès de deux franchisés, et dans le même temps, ont été réduites par suite de la levée d'une promesse d'achat qui portait sur le portefeuille de 6 magasins de la société AAOC Mag.

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, dans la limite maximale d'une quotité généralement fixée autour de 30%.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

- **Evaluation des engagements** : les engagements de loyers immobiliers sont évalués, sur la base de la durée des baux (sans possibilité de sortie) restant à courir à la date de clôture, tout comme les autres contrats de

location simple, correspondant principalement au matériel informatique. Il est par ailleurs précisé que les contrats de location financement et crédit-bail, portant essentiellement sur les actifs de points de vente (mobilier, matériel optique, ...) figurant dans la dette du Groupe ne sont pas reportés dans le tableau ci-dessus, pour autant qu'ils n'intègrent pas d'engagements spécifiques.

- Engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés ; dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires HT annuel en France et en Espagne ; seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Les cautions et garanties bancaires reçues correspondent à la garantie bancaire de paiement obtenue pour la part de règlement différé du produit de cession de sa participation dans Optivisao à BRODHEIM.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

Alain Afflelou Franchiseur a apporté ses réponses aux griefs formulées par l'Autorité de la Concurrence le 27 juillet 2015 en contestant fermement l'ensemble. En juillet 2016, la société Alain Afflelou Franchiseur a reçu de l'Autorité de la Concurrence un rapport en réponse rejetant les arguments présentés par Alain Afflelou Franchiseur, mais en réduisant cependant la période des pratiques litigieuses présumées initialement envisagée, précisant que les pratiques litigieuses s'étaient étalées pour ce qui concerne la société Alain Afflelou Franchiseur entre le 25 février 2005 et le 31 décembre 2009 et retenant un plafond maximal de condamnation d'environ 12,5 millions d'euros.

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction. Il est difficile de présager du résultat de cette nouvelle instruction étant précisé qu'à ce stade de la procédure il a été considéré que l'entente n'était pas identifiée. Ce renvoi devrait se concrétiser par une notification complémentaire. Il n'est pas possible d'apprécier le montant auquel la société Alain Afflelou Franchiseur pourrait être éventuellement condamnée si la nouvelle instruction de l'Autorité de la Concurrence devait prospérer.

La société Alain Afflelou Franchiseur, qui reste convaincue de son bon droit, entend continuer à contester vigoureusement l'ensemble des accusations de l'Autorité de la concurrence. En conséquence, aucune provision relative à ce contentieux n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

Suite à la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspond au redressement en principal à savoir 966 milliers d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris. Le groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts, ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du

Groupe. Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe Affilou.

Le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables s'élève à 64 millions d'euros au 31 juillet 2019. Certains reports déficitaires font l'objet de redressements par l'administration fiscale dont le principal a été notifié en décembre 2018 au titre de l'impôt sur les résultats des exercices clos le 31 juillet 2013, 2014 et 2015. Ce dernier porte sur la déductibilité des charges d'intérêts de 14% sur les obligations convertibles émises en juillet 2012, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par LBO, pour un montant d'environ 202 millions d'euros. L'administration fiscale française rejette la déductibilité des intérêts de ces obligations convertibles au titre que l'émission de ces obligations sont assimilable à un financement en fonds propres par les principaux actionnaires, ce qui constitue un abus de droit. Le Groupe, sur la base de l'analyse effectuée à ce stade par nos conseils juridiques et fiscaux, a contesté ce projet de redressement dans une réponse envoyée à l'administration fiscale française en février 2019 et, en conséquence, n'a pas modifié son approche en matière de déficits fiscaux reportables tels que constatés au bilan. Néanmoins, si la position des autorités fiscales françaises prévalait, la résolution éventuelle de ces procédures réduirait le montant des déficits fiscaux reportables (d'environ 51 millions d'euros d'actifs d'impôts différés suivant les premières estimations) et pourrait conduire à un paiement de l'impôt sur le résultat pour les exercices redressés. Dans ce cadre, l'estimation du décaissement maximal serait de 10 millions d'euros.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la Société et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Capital assure des prestations de management au profit de de la société AFFLELOU. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 050 milliers d'euros en 2019 et 1 071 milliers d'euros en 2018.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 82.468.590 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2019 contre 99.575.377 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société et 711.895 obligations convertibles en actions de préférence D de la Société au 31 juillet 2018. L'investissement correspondant s'élève à 209 902 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 223 528 milliers d'euros au 31 juillet 2018, dont 30 930 milliers d'euros et 43 802 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2019 et 2018 respectivement.
 - La société Affilou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 149 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et à 326 milliers d'euros au 31 juillet 2018. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2019 s'élèvent à 36 milliers d'euros contre 79 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- Monsieur Alain Affilou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 13.796.013 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 35 114 milliers d'euros et à 37 438 milliers d'euros au 31 juillet 2019, et 2018, respectivement, dont 5 181 milliers d'euros et 7 346 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2019 et 2018, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA CONSEIL LIMITED dont le gérant est Monsieur Alain Affilou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Affilou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 14 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 10 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 234 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 136 milliers d'euros au 31 juillet 2018. Le Groupe a une créance envers AA CONSEIL LIMITED de 29 milliers d'euros au 31 juillet 2019 contre une dette de 34 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Affilou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'est élevée à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 50 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

- La société Holding AA fils et la société AA Conseil Limited sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2019, le produit du Groupe s'élève à 10 milliers d'euros et la créance à 6 milliers d'euros.
- La société AAOC Mag., qui assurait la gestion de six droits au bail et assimilés de l'enseigne ALAIN AFFLELOU et un droit au bail et assimilés sous enseigne OD a été acquise par le groupe au 31 juillet 2019 pour 3 044 milliers d'euros. AAOC avait mandaté LOA pour gérer ces magasins pour son compte. Le Groupe a facturé 1 777 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 2 002 milliers d'euros au 31 juillet 2018, et a été facturé pour 27 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 174 milliers d'euros au 31 juillet 2018. La créance nette du Groupe s'élevait à 327 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 11 milliers d'euros au 31 juillet 2019 et 22 milliers d'euros au 31 juillet 2018.
- Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. La fondation a perçu 5 milliers d'euros au 31 juillet 2019 contre 11 milliers d'euros au 31 juillet 2018.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des mandataires sociaux du Conseil d'Administration tant au titre d'un contrat de travail qu'au titre de fonctions de dirigeant versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à 415 milliers d'euros en 2019 et 586 milliers d'euros en 2018.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, il est prévu que la société versera au Président en cas de rupture de son contrat de travail, lequel est suspendu durant l'exercice de son mandat social :

- une indemnité mensuelle brute d'un montant global forfaitaire égal à 50% de la moyenne mensuelle de la rémunération et ce pendant toute la durée de la clause (soit 12 mois), en cas d'activation de la clause de non-concurrence ;
- une indemnité d'un montant brut égal à 18 mois de salaire, en cas de licenciement non motivé par une faute grave ou lourde ;
- une indemnité spécifique en cas de licenciement dans l'éventualité où les conditions pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein ou d'une indemnisation chômage par Pôle Emploi pendant 36 mois ou d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie, ne sont pas remplies, cette indemnité devant être versée pendant une durée de 36 mois à compter de la date de son départ effectif à condition qu'il soit inscrit auprès du Pôle Emploi comme demandeur d'emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/07/2019				31/07/2018			
	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total	Réseau Deloitte	EY	Autres	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	166	290	30	487	211	256	28	495
Services autres que la certification des comptes	155	195		350	331	393		724
Total	321	485	30	837	542	649	28	1 219

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2019, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31-juil-19			31-juil-18		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFE)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Polus Vision SLU	Madrid	Espagne	Cédée			IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Digital Eyewear	Paris	France	Fusion			IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
F2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Opticas Azahar SI	Castellon	Espagne	Fusion			IG	100%	100%
Cecimar Opticos	Vizcaya	Espagne	Fusion					
Paladio Vision SI	Cordoba	Espagne	Fusion					
Feyla Opticos SI	Badajoz	Espagne	Fusion					
Groupe LOA :								
L'Opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AAOC Mag	Paris	France	IG	100%	100%			
Autres sociétés succursalistes :								
Academie Vision	Beziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe Optique Mediterranee	Beziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Cathare Optique	Lezignan Corbieres	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.